62me ANNEE—NUMERO 3 MONTREAL, MARDI, 22 OCTOBRE 1889 NUMERO: DEUX CENTS

Conseil Législatif 15288

ABONNEMENTS:

| | PAR ANNÉE |
|---|---|
| Edition quotidienne à Montréal, livrée à domicile | $6.00 |
| Edition quotidienne à la Campagne | 5.00 |
| Edition hebdomadaire | 1.00 |

BUREAUX DE REDACTION ET D'ADMINISTRATION

1610, Rue Notre-Dame, Montréal

*Coin de la rue St-Gabriel.*

# La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

ANNONCES:

| | PAR LIGNE |
|---|---|
| Première insertion | $0.10 |
| Autres insertions, si insérées tous les jours | 0.05 |
| Autres insertions, 3 fois par semaine | 0.08 |
| " 2 " | 0.07 |
| " 1 " | 0.10 |
| Avis de naissances, mariages ou décès | 0.50 |

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés à 20 cts la ligne.

LA MINERVE, est le journal qui offre le plus d'avantages aux annonceurs, parce qu'il compte parmi tous ses abonnés tous nos hommes d'affaires, capitalistes, commerçants, etc., ainsi que les familles les plus à l'aise de la Province.

## A TRAVERS LA VILLE

—On dit que le célèbre dominicain, le Père Berthier, viendra l'hiver prochain prêcher le carême à l'église Notre-Dame.

—Un nommé Christie Smith, qui avait été arrêté sous l'accusation d'avoir dérobé une boîte à ouvrage, a été relâché, aucune preuve n'ayant pu être faite contre lui.

—Mgr Fabre vient de faire les nominations suivantes : M. l'abbé Charpentier, chapelain de la Miséricorde ; M. l'abbé A. Dugas, chapelain de Saint-Darie ; M. l'abbé J. Chicoine, vicaire de Saint-Henri.

—Les commissaires pour l'élargissement de la rue Dorchester se réunirent aujourd'hui pour entendre les experts. On croit que la cité sera obligée d'exproprier environ 14,000 pieds de terre au prix de soixante-quinze cents le pied.

—Une femme du nom de Philomène Doucet a été arrêtée pour s'être livrée à des voies de fait contre un huissier nommé A. Larose, et s'être opposée à l'exécution de son mandat. Le magistrat de police l'a condamnée à $5 ou 15 jours.

—Un jeune matelot, du nom de James Jenkins, âgé de 20 ans, a été condamné par le magistrat de police à $20 d'amende ou trois mois de prison, pour avoir blessé un nommé Wm Knox, avec lequel il s'était disputé à bord du vapeur "Horton."

—La toile du cyclorama devait être vendue par encan hier après-midi, mais on nous informe que l'affaire a été arrangée à l'amiable, M. Patterson devenant le seul propriétaire, en donnant toutes les garanties nécessaires au gouvernement pour ses droits de douane.

—La police de Sainte-Cunégonde devient une espèce de sinécure. Depuis deux ans, il n'y a pas eu une seule arrestation pour félonie. Aujourd'hui quatre ivrognes purgent de légères sentences dans la prison de Montréal. La municipalité paie 15 cents par jour pour leur pension.

—Un cordonnier du nom de Christie Smith, de la rue Saint-Charles-Borromée, a été trouvé hier, par le constable Labossière en possession d'une boîte à toilette en peluche qu'on a naturellement supposé avoir été volée par lui. Faute de preuves, cependant, l'accusé a été relâché.

—Un cocher, nommé John Kennedy, est tombé de son siège, sur la rue Craig, hier soir, vers 11 heures, et s'est causé la jaune. Le blessé a été transporté à sa résidence, rue des Allemands, et un médecin ayant été appelé a constaté qu'il s'était infligé de graves blessures à la tête.

—Nos certificats ne sont ni exagérés ni factices, mais bien, des faits vrais, attestant les cures merveilleuses de la Salsepareille d'Ayer.

—C'est réellement prodigieux! Néanmoins c'est vrai! S. Carsley vend ses lacets de rideaux, avec anneaux, etc., au prix inouï de 25c chaque.

—On a posé un globe rouge à la lumière électrique qui est près d'une des nouvelles boîtes d'alarme, au coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. Si l'on s'aperçoit que cela guide mieux ceux qui ont besoin de sonner l'alarme, on en placera de semblables dans toute la province.

—Arthur Robert, demeurant au No 181 rue Lafontaine, employé chez MM. Gagnon et Cie, rue Saint-Laurent, a trouvé une enveloppe contenant $21 perdue samedi, le 12 courant, par M. P. Lachance, menuisier, rue Drolet, et l'a remise au propriétaire sans vouloir accepter de récompense.

—Trois jeunes *dudes* nommés Edward Irwing, James McPherson et John Stephenson ont comparu ce matin en cour du recorder, sous la prévention d'avoir fait du tapage sur la rue Sainte-Catherine, en renversant des quarts à cendres et les affiches. Ils ont dû payer $3 d'amende et les frais chacun.

—Séraphin Cloutier, 38 ans, journalier de la rue Versailles, a été arrêté par les constables L. Prévost et Buckley, pour le vol de plusieurs boîtes de moutarde qu'il avoue avoir volé dans le hangar de M. Jas Boyd, commerçant, de la rue Versailles. Il est condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés.

—Hier après-midi, John Park, demeurant au No 1513 rue Saint Charles Borromée s'est logé accidentellement une balle dans la jambe. Il venait de sortir un revolver qu'on ne croyait pas chargé. Il le déposa sans précaution sur un meuble et le coup partit accidentellement. Il a été transporté, par l'ambulance, à l'hôpital général.

—La prochaine séance du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique aura lieu le 6 novembre. Elle a lieu d'ordinaire chaque année le dernier mercredi du mois, mais en vue de la nécessité de répondre sans retard au dernier document de M. Mercier au sujet des soixante mille piastres, il a été décidé de convoquer la réunion plus tôt que d'habitude.

—Un marin, nommé Henry Nelson, a été blessé accidentellement, vendredi dernier, à bord du vapeur "Lake Nepigon," pendant que l'on manœuvrait une ancre. Au moment de l'accident, la blessure ne paraissait avoir aucune gravité : mais dimanche, ses souffrances augmentèrent et il devient nécessaire de le faire transporter à l'hôpital, où on a constaté que ses blessures étaient très graves.

—S. Carsley a reçu dernièrement tout un assortiment de vestons pour dames en laine, avec ou sans manches, toutes grandeurs, dernières nuances et ajustage parfait.

—Un individu disant se nommer Demers sollicite l'aumône, allant de porte en porte en prétendant qu'un de ses enfants est mort et qu'il est obligé d'avoir recours à l'assistance publique pour le faire enterrer. Il a dit être domicilié au No 284 rue Iberville. Or, renseignement pris au numéro en question et dans les environs, il se trouve que Demers y est aussi inconnu que l'homme dans la lune. C'est donc une ignoble exploitation de la charité publique que fait ce fainéant et nous mettons le public en garde contre son imposture.

—Deux jeunes gens nommés James Kerr et William Leggin ont été assaillis de la façon la plus brutale dimanche soir sur la rue Wellington par une bande de voyous. L'un d'eux, Leggin, a été frappé surtout de la façon la plus brutale à la tête. Kerr s'est aussi fait voler sa chaîne et sa montre. Des mandats ont été émis ce matin pour l'arrestation d'une partie des bandits qui ont été reconnus.

—Un jeune homme nommé James Landrigan, âgé de 19 ans, et demeurant sur la rue Anderson, a été arrêté samedi soir pour vagabondage et amené au poste de la rue Saint-George. On a trouvé sur lui une magnifique montre en or. L'affaire fut contiée au détective Trempe qui découvrit que le voleur l'avait enlevé dans une des voitures de la compagnie d'Express "Dominion." Landrigan plaide coupable et recevra sa sentence mercredi matin.

—Les paquets-postes qu'on ne pouvait jusqu'à ce jour envoyer qu'en Angleterre et à Terreneuve, en dehors de la Puissance du Canada, pourront maintenant être expédiés en Australie, en Belgique, dans le sud de l'Afrique, au Danemark, en Egypte, en France en Allemagne, à Hong Kong, en Italie, aux Indes et dans tous les pays de l'union postale. Le nouveau règlement sera mis en force le 1er novembre. Le département des postes publiera alors les prix de l'envoi pour chaque pays.

—Bien que le conseil de ville ait augmenté de $50 à $100 la taxe imposée aux colporteurs, il semble que, au lieu de diminuer, le nombre de ces commerçants ambulants va en augmentant. Samedi dernier, deux de ces entreprenants *peddlers* eurent l'audace d'aller s'installer juste au-dessous des fenêtres de la chambre du maire. Plusieurs échevins qui passaient à ce moment furent indignés de ce sans-gêne, et donnèrent à entendre que si une autre augmentation de la taxe était proposée, ils la voteraient.

—Le bon temps pour visiter les magasins de S. Carsley, c'est le matin, vu la grande foule après midi.

—La Vigueur de Cheveux d'Ayer nettoie et active le cuir chevelu : guérit la teigne et les démangeaisons. Supérieur pour la toilette.

### Personnel

—Les juges Cimon et Tellier sont en cette ville.

—Le sénateur Kerr, de Boston, est au Balmoral.

—Le baron Marc de Villiers, de Paris, est au Windsor.

—L'honorable M. S. et Mme Brown, de Philadelphie, sont au Balmoral.

—M. l'abbé Dufort, du Montana est en cette ville et loge à l'hôtel Richelieu.

—M. Pierre de Couberton, membre du conseil de l'Instruction publique de Paris, est au Saint-Lawrence Hall.

—M. Phillips, un des ingénieurs du chemin de fer de la Rive Sud, est actuellement en cette ville et loge à l'hotel Riendeau.

### Le nombre d'immigrants en 1889

Le tableau suivant indique le nombre d'immigrants arrivés à Montréal, par eau et par terre, depuis le commencement de l'année, jusqu'au mois d'octobre. On verra aussi par les indications où sont censés être allés ces immigrants :

| | Québec | Ontario | Provinces de l'Est et Colombie Anglaise | Etats-Unis |
|---|---|---|---|---|
| Janvier | 71 | 209 | 68 | 71 |
| Février | 1 | 321 | 134 | 123 |
| Mars | 111 | 656 | 605 | 268 |
| Avril | 22 | 1 10 | 1,647 | 992 |
| Mai | 923 | 1 527 | 1,305 | 1,385 |
| Juin | 712 | 1,410 | 893 | 1,557 |
| Juillet | 591 | 654 | 1,113 | 1,049 |
| Août | 545 | 804 | 570 | 287 |
| Septembre | 453 | 545 | 441 | 434 |
| Total | 3,811 | 7,767 | 6,539 | 5,965 |

Ceux qui sont arrivés dans les mois de mars, avril, mai et juin, possédaient $363,700.

### Avis aux consignataires

Le SS. "Henri IV," capt. LeVeux, de la Ligne Bossière, du Havre à Montréal, a été entré à la douane. Les consignataires sont priés de passer leurs entrées sans délai.

30—2 BOSSIÈRES FRÈRES et CIE.

## BAGARRE A BORD

### Un matelot poignardé

### La police riveraine refuse de s'en mêler

Une querelle entre deux matelots appartenant à l'équipage du vapeur "Horton" de la ligne Black Diamond, mouillé dans le bassin de la Pointe-au-Moulin, près du canal Lachine, a failli avoir des conséquences les plus graves.

Vers minuit, dimanche soir, un des mécaniciens, nommé William Knox, a été frappé à la tête par un nommé James Jenkins, employé comme chauffeur à bord, avec un couteau de table. La lame est entrée au-dessus de l'os frontal, la pointe sortant au milieu du front. La discussion avait commencé au sujet d'une affaire des plus futiles.

L'officier de quart, attiré par le bruit, fit garder Jenkins à vue et vint à terre à la recherche de la police. Il se rendit d'abord au poste de la police riveraine où on lui refusa de l'aide, le sergent ayant déclaré que ses hommes n'avaient pas juridiction dans l'affaire.

Ayant rencontré les constables Murphy et Dinelle, de la police de la ville, ces derniers se rendirent immédiatement à bord et arrêtèrent le prisonnier qui a la réputation d'être un homme dangereux.

Le blessé fut conduit au poste central où sa blessure fut pansée par le Dr Bouchard. Quoique très douloureuse, elle n'est cependant pas dangereuse, à moins de complications imprevues. Le prisonnier a plaidé coupable hier matin, prétendant avoir agi en défense légitime. Il a été condamné à trois mois de prison aux travaux forcés, à défaut d'une amende de $20 et les frais.

### Le Parc Sohmer

A présent que le parc Sohmer est fermé, M. Ernest Lavigne s'occupera exclusivement des pianos Sohmer. Ceux qui ont besoin de pianos seront certains d'avoir un instrument de première classe et choisi en s'adressant directement à la maison Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame.—37—4

## La Nouvelle manufacture de Glace

### Travaux considérables à Saint Henri

La Dominion Ice Company dont M. I. D. Olivier est le gérant, fait exécuter des travaux considérables pour fabriquer une glace pure à l'instar des grands établissements de ce genre aux Etats Unis.

La scène des opérations de la nouvelle compagnie est à environ 280 pieds de la berge du canal Lachine, dans la municipalité de Saint Henri, au pied de la rue Sainte Emilie, entre les rues Saint Jean et Harrison.

Environ cinquante hommes et trente chevaux sont employés à creuser un bassin qui aura 408 pieds de long, 183 pieds de largeur et 4 de profondeur. Le fond de ce bassin et ses contours seront en ciment. On y introduira l'eau de l'aqueduc qui sera filtrée au moyen d'un procédé perfectionné en usage dans la république voisine. La capacité du bassin sera de 500,000 gallons.

L'eau y sera introduite vers le 15 décembre. On y fera geler l'eau à une épaisseur de 12 à 15 pouces. On produira la congélation de l'eau par un système breveté au moyen duquel l'eau glacera par couches de 13 pouces en 36 heures. La glace étant formée sera enlevée du bassin et emmagasinée dans des entrepots érigés sur les bords. Ces entrepôts pourront contenir 10,000 tonneaux de glace.

La compagnie prétend que sa glace sera de la plus grande pureté et sera recommandée par les analystes du gouvernement. Le capital de la compagnie est de $10,000.

### Victoria naval

Les amis des trois professeurs dissidents de l'Université Laval disent qu'ils n'ont pas accepté leurs diplômes de professeur.

Les élèves de Victoria, en prenant leur cartes d'inscription, prétendent les accepter sous protêt avec l'entente qu'ils reçoivent leur degré de docteur de l'Université Victoria de Cobourg.

Hier, il n'y a eu aucun désordre pendant les cours et tout va comme sur des roulettes.

### Mort subite

Un Français, nommé Louis Prospère Barbier, a été frappé de mort subite dimanche après-midi à l'hôtel connu sous le nom de Half Way House, sur le chemin de Lachine. On le transporta sur un lit et un médecin appelé en toute hâte ne put que constater la mort qui avait été foudroyante. Le corps a été déposé hier matin à la morgue où une enquête a été tenue par le coroner.

Un verdict de mort causée par une apoplexie pulmonaire a été rendu. Le défunt n'a aucun parent au pays et on a communiqué avec le consul de France qui décidera quant à la manière dont on devra disposer du cadavre.

### Chemin de fer de la rive sud

On a commencé à poser les rails jeudi dernier sur la section entre Saint-Grégoire et Nicolet sur le chemin de fer de la rive sud.

La maçonnerie du pont sur la rivière Nicolet est terminée, les travaux en fer commenceront lorsque l'on aura fini la voie de Nicolet à Saint-Grégoire.

On pousse avec vigueur les travaux de terrassement entre Saint-Thomas de Pierreville et Nicolet.

Tous les terrassements sont finis entre Pierreville et la Baie du Febvre.

Une locomotive est sur la voie près de Saint-Grégoire.

Environ 150 hommes sont employés aux travaux de construction.

### Out on the Streets

Le jeune et populaire acteur, M. N. S. Wood, appuyé par une troupe d'élite, a joué hier soir au Théâtre Royal, dans "Out on the Streets." Ce drame est une description poignante de ces scènes de misères et de luttes pour la vie dont le monde américain nous offre tant d'exemples. Il a été très goûté par l'auditoire nombreux qui a aussi fort apprécié les magnifiques décors. Cette pièce sera jouée toute la semaine.

### Sommaire du "Monde Illustré" pour cette semaine

TEXTE: Entre-nous, par Léon Ledieu.—Promenade à travers l'exposition universelle, par P. Colonnier.—Après la guerre, par Charles Ameau.—Un hiver en Cambodge (avec gravure).—Etymologies, par Hector Servadac.—Poésie : A seize ans, par Elise.—Revue generale par G. A. Dumont.—Nos gravures : Feu M. Louis Aime Gelinas ; la banque de Montreal et le bureau de poste.—Notes historiques.—Primes du mois d'octobre.—Carnet de la cuisinière.—Choses et autres.—Feuilleton : Les Mysteres de Panama.

GRAVURES: Portrait de feu M. Louis Aimé Gelinas.—Montreal : La banque de Montreal et le bureau de poste.—Salon de 1889 : Les appréts du Colin-Maillard.—Gravure du feuilleton.

Dans son numéro de la semaine prochaine, le *Monde Illustré* publiera le portrait et une notice biographique de feu M. le juge Olivier, d'Ottawa.

Abonnement : Un an, $3.00 ; six mois, $1.50 ; quatre mois, $1.00.

Un numéro spécimen est envoyé sur demande.

Bureau : 40, place Jacques-Cartier, Montréal.

### CROQUEMITAINE !

Bébé tout en larmes par un caprice d'enfant gâté, se refuse obstinement à prendre la lotion de l'excellent préservatif, le célèbre *Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abaye de Soulac* que sa maman lui donne tous les jours, à chacune de ses sorties, pour prémunir sa petite gorge contre la terrible froidure.... quand soudain une amie de la maison pénetre dans le cabinet de toilette et s'écrie, devinant la scène d'un coup d'oeil : Mechant enfant, si tu continues à désobéir à ta mère, il y a la Croquemitaine qui va t'enlever tes petites quenottes blanches !—Oh ! maman, proteste le pauvre bebé, subitement pris de peur, ne le laisse pas entrer et donne-moi vite la friction...

Agent général : A. SEGUIN, Bordeaux.

### Avis aux meres

L'on devrait toujours faire usage du *Sirop Calmant de Madame Winslow* durant la dentition des enfants. Il calme l'enfant, attendrit les gencives, soulage la douleur, guerit les coliques et est le meilleur remede pour la diarrhée. 25 cents la bouteille.

### Une agréable découverte.

"J'ai souffert de névralgie sans pouvoir trouver de soulagement jusqu'à ce que je fis l'essai d'Hagyards Yellow Oil. Depuis j'ai toujours trouvé dans ce médicament un admirable remède aussi bien pour brûlures, maux de gorge et rhumatisme."

MDE T. CAMERON,
137 rue Richmond Ouest,
Toronto, Ont.

## LA SAINT EDOUARD

Dimanche, le 20 courant, l'Union des Commis marchands célébrait sa fête patronale.

Dès 8 heures, les membres, en grand nombre, s'étaient rendus autres de leur drapeau, et à 9½ heures, aux sons accords de la Bande de la Cité, la procession défila par les rues Saint-Denis, Notre-Dame, Lamontagne, Osborne à l'église.

L'église était paré de ses habits de grande fête.

Parmi ceux qui occupaient des fauteuils, on remarquait MM. L. E. Cloutier, président de l'Union C. M., L. O. David, M.P.P. et président général de la Société Saint Jean-Baptiste, U. E. Archambault, principal de l'Academie du Plateau, J. Lamberti, président de l'Union Saint Joseph, A. Raymond, président de l'Union Saint Pierre, J. A. Brault, vice-président de la Société des Artisans, A. Labelle, président de l'Union Saint Vincent, P. Liard, vice-président de l'Union Saint Joseph de Saint-Henri, L. E. Lafond représentant la Société des Marchands.

Un magnifique pain bénit a sont étages a été béni par M. l'abbé Duckett, chapelain de la société, qui officiait avec diacre et sous diacre.

Le sermon qui fut donné par M. l'abbé Emard a été un vrai chef-d'œuvre d'éloquence, rempli de sages avis pour la société et les commis en général.

La collecte a été faite dans la nef par MM. L. E. Cloutier, président et MM. L. S. Gendron et J. O. Marchand, vice-présidents dans les jubés par MM. A. Leblanc et P. Martin. La messe brève de Gounod sous l'habile direction de MM. R. O. Pelletier et McMahon a été admirablement rendue.

Après la messe, la procession se reforma et suivit le parcours suivant : Rues Peel, Sainte Catherine et Saint Denis jusqu'à la salle. La salle était décorée avec beaucoup de goût. M. L. E. Cloutier remercia les invités et les membres de leur grand nombre et vu l'heure avancée se borna à parler du progrès de la société. Il apouya surtout sur les nouveaux amendements que vient nement de subir les reglements de la société, concernant la caisse des veuves et héritiers faisant ressortir tous les avantages qui en découlent, et faisant un chaleureux appel aux commis qui ne sont pas encore membres, de s'enroler et profiter par là même de ces avantages. Le président fut suivi par MM. L. O. David, M. P. P., U. E. Archambault, Jos. Lambert, A. Raymond, J. A Brault, A. Labelle, M. le maire J. Grenier, l'hon. R. Mercier, l'hon. L. O. Taillon et M. Dufresne président de la chambre de commerce ont envoyé des lettres d'excuses.

#### AU CABINET DE LECTURE

Le même soir, comme couronnement de la fête, a eu lieu au cabinet de lecture paroissial une séance littéraire et musicale des plus intéressantes et des mieux réussies. Des 7½ heures, la salle était comble et l'auditoire était des plus distingués. Dans une courte conference, M. l'abbé W. Duckett, chapelain de la société, a démontré avec beaucoup d'éloquence les avantages nombreux des societes de bienfaisance en général et de l'union en particulier. Il prouva en quelques mots que le commis faisant partie de l'union se trouverait amplement recompense de ses sacrifices pécuniaires en temps de malheur et de maladie.

Puis il y eut du chant par un chœur très unis-sant habilement dirigé par M. Chs Labelle, romances par MM. Duquette et Valeur.

M. Jos. Comte professeur d'escrime avec quelques eleves executa avec beaucoup d'habileté les passe-d armes les plus difficiles.

Inutile d'ajouter que tous ont été vivement applaudis. En somme, l'Union, qui fut favorisee par un temps magnifique, a eu le plus beau succès que l'on puisse désirer, et sans doute que ce succes portera de bons fruits.

## Couillard vs le Dr Jeannotte et Devins

### Les plaidoiries

Les avocats du docteur Jeannotte ont fait hier leurs plaidoiries préliminaires dans l'action intentée par M. Couillard et sa femme contre ce dernier et M. R. Devins, pour la mort de leur enfant. Les avocats du docteur prétendent entre autres choses que l'action ne devait pas être prise conjointement et solidairement contre le médecin et le pharmacien, parce qu'il n'y a pas de solidarité dans l'affaire, l'accusation contre l'un est pour un delit et celle contre l'autre pour un quasi délit ; que c'est une action mobilière à laquelle la femme n'a aucun droit de prendre part, que les demandeurs n'ont pas montré de causes pour des dommages reels qui ne sont pas suffisamment libelles.

Les avocats de M. Devins doivent présenter une motion pour faire spécifier davantage en vertu de quel statut leur client peut être mis en cause. Ces plaidoiries seront entendues au merite dans le cours de cette semaine.

### LES CARTES CHANGENT

#### Une femme sur le pavé

Depuis longtemps on se plaît à narrer les infortunes de ces pauvres maris qui, revenant de leur club, constatent avec douleur la fermeture de leur domicile ou règne une femme grincheuse. Avant hier soir, une scène a eu lieu sur la rue Craig, qui nous donne justement la contre-partie de cette ritournelle.

La femme d'un hôtelier de cette rue était allée passer une joyeuse soirée chez une amie. Après s'être bien amusée elle regagnait le chemin du domicile conjugal et essayait à operer son entrée par la porte habituelle, quand un premier effort lui fit comprendre que l'epoux irrité lui avait fermé le chemin de la retraite. Que faire ? Fallait-il se plier de gaieté de cœur aux empietements de ce tyran de mari ou employer la violence ? Elle resolut d'avoir recours à ce dernier moyen.

Dès-lors, elle eût beau user de sa mielleuse voix pour containcre son seigneur et maître, mais elle rencontra une ferme volonté de ne pas céder. Alors elle se resigna à prendre la place de force et, s'emparant de plusieurs pierres elle les lança dans les vitres, les accompagnant de cris qui attirerent un grand rassemblement. Force resta au mari recalcitrant qui ne s'en laissa pas imposer par aucun argument, quel qu'imposant qu'il fût.

### Pas de prix, pas d'offre séduisante

Nous employons le meilleur tabac au monde dans nos produits. Les cigarettes "Derby" et "Athele" sont les meilleures. D. Ritchie et Cie., les plus grands manufacturiers de cigarettes du Canada.

38—c—jno

### Meubles sacrifiés

Chez F. Lapointe vous trouverez des meubles dans tous les goûts et pour toutes les bourses vendus à grands sacrifices.

N'oubliez pas de venir nous rendre une visite si vous voulez acheter à bon marché. Au No 1445 à 1451, rue Sainte-Catherine.

### VICTIMS DES MINES

#### Action de $5,000 contre la Cité—Histoire tragique d'un Canadien-Français aux Etats Unis

Hier matin, M. F. X. Dussenult, de Joliette, a intenté une action de cinq mille piastres contre la cité, au sujet d'un accident dont il a été victime en mai dernier.

Le demandeur était alors employé aux travaux d'excavation des egouts du quartier Saint-Jean-Baptiste, sur la rue Saint-Dominique. Pendant qu'on minait un rocher, il fut frappé par les débris de l'explosion et mutilé d'une façon affreuse. Il eut un bras fracturé, la figure criblée de petits morceaux de pierres, un œil arraché et l'autre considérablement avarie, de sorte qu'il est quasi aveugle. M. J. L. Archambault est l'avocat du demandeur.

On nous apprit dernièrement qu'un malheur semblable à celui dont M. Dussenult a été victime, vient de frapper aux Etats-Unis un Canadien-Français du comté des Deux-Montagnes.

Il y a quelques années, M. Théodule Neveu, appartenant à une des plus respectable familles de Saint-Augustin, abandonna une jolie terre pour se livrer au commerce de marchadises seches dans le même village.

Les affaires allerent bien quelque temps, mais les mauvaises années arriverent et le courageux jeune homme, qui se trouvait à la tête d'une nombreuse famille, vint s'installer à Montreal ou il prit épicerie sur la rue Fulford. En proie à quelques troubles domestiques, il resolut de quitter les endroits où on le rendait malheureux et d'aller tenter fortune dans le Michigan ; sa famille l'y suivit. Il s'engagea dans une mine et l'avenir lui paraissait maintenant plus souriant, lorsqu'un malheur horrible le frappa.

La mine où il travaillait fit explosion, il fut blessé et retiré presque mourant des débris ! Un bras cassé, le corps labouré de déchirures, un œil arraché de son orbite et l'autre frappé et déchiré. Quelques jours apres il était devenu incapable à jamais de travailler et de gagner la vie de sa femme et de ses cinq enfants. Il était aveugle !

La compagnie pour laquelle il travaillait a pris soin de cette famille isolée de tous parents et amis, et l'on ignore ce qui sort qui l'attend.

### Echos de Saint-Henri

La municipalité de Saint-Henri a protesté dernièrement la compagnie Craig parce que ses lampes électriques n'étaient pas regulièrement allumées. Le protêt a eu l'effet désiré et aujourd'hui l'eclairage ne fait plus un pli. Il n'y rien d'étonnant en cela, car il y a dans le contrat une clause qui dit que l'entrepreneur paiera 50 centins par nuit pour chaque lampe éteinte pendant que la ville paie 25 centins pour chaque lampe allumée. Dans quelques jours on posera quatorze nouvelles lampes à arc, portant le nombre total à cinquante-six.

Il y a un imbroglio sérieux entre la municipalité et les entrepreneurs des égouts, MM. Lamontagne et Ferguson. Ceux ci n'ayant pas reçu de la ville, l'argent qu'ils prétendaient leur être dû n'ont pas payé leurs ouvriers samedi pour la dernière quinzaine. Les ouvriers des entrepreneurs travaillaient encore hier.

La municipalité, qui prétend que les entrepreneurs n'ont pas exécuté le contrat à sa satisfaction, a protesté ces derniers et a l'intention de faire continuer les travaux sous la direction de l'ingenieur M. Emile Vanier.

Le conseil municipal se réunira ce soir pour deliberer sur la situation et voter la somme nécessaire pour le paiement des ouvriers.

### UN FAUSSAIRE

#### Un banquier volé de $175—Arrestation du coupable

Le détective Gross a arrêté, vendredi dernier, un faussaire du nom de James A. Dawson, originaire de Hartford, Conn. Il avait réussi, au moyen d'un billet contrefait, à extorquer de la maison Picken et Cie, banquiers, rue St-Jacques, une somme de $175. Lorsque ces jours derniers le billet fut envoyé à une banque de Hartford, pour être collecté, on répondit qu'on ne connaissait pas le nom du signataire, qui était un nom d'emprunt. Une plainte fut faite à la police et le détective Gross, après avoir reçu le signalement du faussaire parvint à le découvrir et l'arrêta. On trouva sur lui trois autres billets contrefaits, qui etaient au nom de M. D. P. Road, et dont les montants etaient de $20, $25 et $225. Le cheque présenté à MM. Picken et Cie, était au nom de M. G. P. Bissell. Le prisonnier a été amené hier matin devant la cour de police, et, après une enquête sommaire, son procès a été remis.

Le prisonnier était arrivé à Montréal depuis quelques jours seulement.

### Intéressante discussion légale

Hier matin, *coram* juge Tellier, dans une cause de Jette vs Cevier, une discussion interessante a eu lieu sur une question qui interesse le monde financier.

M. C. A. Geoffrion, se basant sur l'art. 2250 du Code Civil du Bas-Canada, prétendait que les interêts sur les jugements se prescrivent par cinq ans.

Il appuyait son opinion sur une ordonnances de Louis XIII. Depuis le code Napoleon jusqu'à 1833, la jurisprudence était incertaine sur ce point ; les commentateurs se partageaient, mais depuis 1833 la jurisprudence est devenue unanime en faveur de la prescription quinquennale et les principaux commentateurs du code Napoleon tels que Laurent, Tropiong, Aubry et Rau, etc., etc., se sont prononces dans le même sens.

Comme motif d'intérêt public, il citait qu'une plus longue prescription exposerait le porteur d'une créance hypothécaire aux suprises d'un autre creancier qui aurait accumulé des interêts exhorbitants sur un jugement. Le motif légal de cette loi est que le législateur n'a pas voulu ruiner le débiteur.

M. Beaudin repond que l'art. 2250, cité par M. Geoffrion, ne constitue pas uniquement notre loi en Canada sur ce point ; qu'il est bien conforme à l'article du code Napoleon, mais qu'en outre notre code contient un article que n'a par le Code Napoleon, l'art. 2265, lequel specifie que tout ce qui est dû en vertu d'un jugement n'est prescrit que par trente ans, quoique ce qui en fait le sujet soit plus tôt prescriptible. De sorte que toutes les opinions citées par M. Geoffrion tomberaient à neant.

La question a été prise en déliberé.

### Nous garantissons toutes nos fourrures

Soyez persuadés que nous vous disons la vérité, nous garantissons tous nos articles en fourrures, soit manteaux, capots, cauques, manchons, ec., seal, mouton de Perse, loutre de mer, bokara, chat sauvage, etc., etc Nous ne tenons que des marchandises de première qualité, vous pouvez vous assurer de cela en venant nous voir. Il vaut bien mieux acheter de suite un bon article, bien fait et de bonne qualité, ou a plus de goût pour le porter et ça dure plus longtemps, venez chez

CHS DESJARDINS ET CIE,
1537, 1539, 1541, rue Sainte Catherine,
Aux trois chevreuils. Montreal.

## AUX MALADES

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que J. A. MEZIERES, gradué de la faculté de Paris, s'occupe spécialement des maladies chroniques et traite avec le plus grand succès les tumeurs de toute nature, sans opération chirurgicale.

Parmi les cures déjà opérées depuis son arrivée à Montreal, nous citerons plusieurs plaies variqueuses ou veines cassées, complètement guéries, des rhumatismes articulaires, Canux Vorax et Cancroides en pleine voie de guérison, des affections de poitrine entièrement modifiées au moyen de nouveaux appareils inhalateurs.

Nous engageons donc les personnes atteintes de maladies chroniques rebelles à venir le consulter. Il recevra tous les jours, 27, rue McKay. 21-a m

### Pianos d'occasion

Un magnifique piano droit, sculpté, grand format, à agraffes (a coûté $800) pour $135.

Aussi plusieurs pianos carrés, droits et à queues, —à bon marché de $35 à $200 et par paiements mensuels de $5 à $10. 37—4

### Pilules de Carter

Faites usages des petites pilules de Carter dans tous les cas de maladies nerveuses d'insomnie, de faiblesse d'estomac, d'indigestion, dyspepsie, etc., et vous sprouverez un soulagement immédiat. Le seul remede contre les affections nerveuses qui soit offert en vente à si bon marché. Prix, 25c la bouteille.

### Un rapport intéressant

Le département du Revenu de l'Intérieur a recemment publié un bulletin d'environ 36 pages au sujet des poudres à pâtes. Il appert par ce rapport que la majorité de ces poudres sont falsifiées et impropres à l'usage domestique. Le professeur A. McGill, qui a été charge de l'analyse par le gouvernement dit que "la poudre à pate Impériale est une excellente poudre." Un mot suffit à la cuisinière intelligente.

### Vous serez bien servis

Venez nous voir pour vos chapeaux d'automne, nous avons le plus grand assortiment de Montreal, vous serez bien servis et l'on ne vous demandera qu'un seul prix.

CHS DESJARDINS ET CIE,
1537, 1539, 1541 rue Sainte Catherine,
Aux 3 Chevreuils, Montreal.

P. S. Nous venons d'ouvrir une nouvelle maison au No 141, Sparks street, Ottawa.

MONTRES ! MONTRES ! Montres plaquées en argent $2.75 ; do, 3.75 ! Montres en nickel, 2.75. Elles tiennent bien le temps.

Montres en argent solide depuis le plus bas au plus haut prix.

Chaines en nickel, 25 cents ; Chaines plaquées en or, 1.00. Un grand assortiment de chaines en argent et en or.

P. W. WOOD, 11 rue Bleury.

### La vie était un fardeau

Jusqu'à dernièrement j'ai souffert de maux de tête procédés de constipation, qui me rendaient la vie misérable. Un ami m'indiqua les Burdock Blood Bitters. J'en pris trois bouteilles, et maintenant je me sens un homme nouveau et mes douleurs n'existent plus qu'à l'état de souvenir.

A. R. JULIEN,
Ottawa, Ont.

### $10.00

Avec $10 par mois, vous achetez un bon piano neuf chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 37—4

### Musique nouvelle

Les trois morceaux de musique qui ont eu un si grand succes au parc Sohmer ont été arranges pour piano :

La petite lavarde, 50 cents ; Vert gazon, par Bachman, 50 cents ; Aux trois Suisses, polka, 25 cents.

Les trois reunis net $1.00 ; expédiés franco par la poste.

Ces morceaux sont faciles et brillants, et sont specialement recommandés aux couvents et maisons d'education. Publiés par la maison Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 37—4

### Presque affolée

"J'étais tellement souffrante de maux d'estomac et de tête que je pensai devenir folle ; mais j'obtins un grand soulagement en faisant usage de Burdock Blood Bitters. Après en avoir employé trois bouteilles je me sens actuellement aussi bien que jamais. Grâce à vos medicaments."

MLLE LIZZIE DOUGLAS,
Redneriville, Ont.

### Seal et Mouton de Perse

Donnez votre commande maintenant pour un capot ou un manteau en Seal ou en Mouton de Perse si vous ne voulez pas être desappointé quand la saison froide viendra.

FRANCŒUR & SAINTE MARIE,
1490 rue Sainte-Catherine.

On demande deux commis d'expérience dans la fourrure. 35—8

### Trois attaques

"Ayant été attaqué pour la troisième fois de rhumatisme enflammatoire, et étant resté au lit six semaines sous les soins des medecins sans amélioration, je resolus de faire usage de Burdock Bitters. Avant d'avoir fini la troisième bouteille, j'etais capable de reprendre mon travail.

GEORGE ROBB,
Garden Hill, Ont.

### Une bonne nomination

Nous aprenons que M. Benn, le gérant bien connu de la manufacture de coffres-forts Goldie et McCulloch, a été nommé agent general pour le "Casier à Lettres d'Amberg" et il n'est seulement pas en mesure d'offrir aux hommes d'affaires un des meilleurs coffres-forts, un Goldie et McCulloch, mais il peut encore fournir aux bureaux un "Casier d'Amberg." En se servant de ce casier, on peut conserver tous les papiers en bon ordre et les avoir sous la main en quelques secondes, même ceux datant de 5 ou 6 ans. Un grand nombre des principaux marchands s'en servent et trouvent dans leur usage une grande epargne de temps, d'ennui et, quelquefois, l'exemption de liquidation. Nous recommandons fortement à nos lecteurs d'aller voir nos echantillons chez M. Benn, 208 rue Saint Jacques. Nous en avons un à nos bureaux. Ils sont faits pour convenir au plus petit détailleur comme à la plus grande maison de banque ou d'assurance

LE PIN ROUGE du SUD du Dr HARVEY, pour la toux et le rhume, est la meilleure médecine en usage.

## FINANCE et COMMERCE

BUREAUX DE LA MINERVE,
Coin des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel,
Lundi soir, 21 octobre.

### CHANGE ETRANGER

Rapport fait par M. R. TERROUX, courtier de change, 118, Saint-Jacques.

| | 21 octobre. | |
|---|---|---|
| |

# La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint Gabriel, par

T. BERTHIAUME, ..... Editeur.

Directeur politique ..... JOSEPH TASSÉ
Secrétaire de la rédaction. A. MARION

Gérant des annonces..... D. POITRAS

Toutes communications devront être adressées à

LA MINERVE,
MONTRÉAL, CANADA.

Téléphone No 324.

CANADA

MONTREAL 22 OCTOBRE 1889


**Electeurs de Joliette ! N'oubliez pas que M. Bazinet a voté pour toutes les fraudes, pour tous les gaspillages, tous les tripotages du gouvernement Mercier. Des partisans aussi serviles qui deviennent complices de la malhonnêteté ministérielle, sont une nuisance et un danger public.**

## L'ELECTION DE JOLIETTE

C'est demain jour de scrutin à Joliette. Si nous en jugeons par les appels pressants de la *Patrie* à l'électorat, la cause de M. Bazinet est loin d'être aussi sûre que le prétendait l'organe libéral au début de la campagne.

Dans un article de trois colonnes, qui a la prétention d'être un résumé de ce qu'a fait M. Mercier depuis qu'il est au pouvoir, la *Patrie* revient vingt fois au moins sur la situation financière de la province. C'est à tout instant un gain de $80,000, de $96,000, opéré par l'administration libérale ; rien d'étonnant qu'après cela elle parle "d'ordre rétabli dans les finances," de "transformation des déficits en surplus." C'est se moquer des électeurs, vraiment, que de leur tenir pareil langage, quand on songe que nous sommes en face d'un déficit qu'on ne pourra combler qu'avec un nouvel emprunt.

Nous pensons assez bien de l'intelligence des électeurs de Joliette pour ne pas éprouver le besoin de réfuter par le menu les assertions mensongères de la *Patrie*. Que nos amis, au reste, retiennent seulement le terrain qu'ils ont gagné depuis le commencement de la lutte et la candidature de M. Perreault sortira victorieuse de l'urne électorale.

## LES CHAMBRES FRANÇAISES

Les opportunistes et les républicains modérés forment, dans la Chambre qui vient d'être élue, un total d'environ 240 députés. Ce corps d'armée se trouve par conséquent appelé à devenir dans le futur Parlement le pivot de la majorité nouvelle. Réduit à ses seules ressources, il ne pourrait prévaloir ; dans quelle fraction parlementaire ira-t-il donc puiser le supplément de voix nécessaire pour dominer la Chambre ? Seuls deux groupes, le groupe radical et le groupe conservateur, peuvent fournir l'appoint indispensable. Mais lequel choisir ?

Répondant à cette question, M. Oscar Havard constate dans le *Monde*, de Paris, que là commence la difficulté. Assurément, dit-il, parmi les 200 législateurs opportunistes, un certain nombre ne cèlent pas leurs sympathies personnelles pour leurs collègues radicaux. Compagnons des anciennes luttes, n'ont-ils point pendant de longues années guerroyé côte à côte sous le même drapeau contre l'infâme "réaction" ? Il faut bien se dire toutefois que le chiffre de ces vieux combattants décimés par la mort ou la défaite, a sensiblement fléchi depuis quatre ans, et que le groupe compte aujourd'hui plus de cent nouveaux venus qui ne sont pas alliés au feu. Si ces conscrits ne peuvent montrer les mêmes chevrons que M. Ranc, ils n'en partagent pas non plus les inextinguibles rancunes. De plus, les opportunistes peuvent-ils oublier que la dernière bataille leur a infligé la perte d'un certain nombre de coreligionnaires exagérément cramoisis, et que le suffrage universel a remplacé ces peu intéressantes victimes par un chiffre égal de républicains fort peu teintés ?

Ce caractéristique incident,—joint à l'amputation si remarquée du parti radical, qui revient au Palais-Bourbon amoindri de quarante membres, ce caractéristique incident, disons-nous, ne saurait, certes, inspirer aux opportunistes réfléchis le désir bien vif de nouer une alliance nouvelle avec une faction politique si maltraitée par le corps électoral. Les murs d'ailleurs, conservent la trace des proclamations et des manifestes où, pendant la dernière campagne, les amis du promoteur de l'article 7 ont pris l'engagement de sauvegarder la paix religieuse. Après avoir désavoué les anciennes persécutions, les républicains modérés se jetteraient-ils dans les bras des plus farouches persécuteurs ? A défaut de l'honneur, l'intérêt le plus vulgaire leur interdit cette volte-face.

Tout compte fait, c'est donc vers la Droite que devrait naturellement s'orienter la Gauche tempérée. De tous les groupes parlementaires, la Droite catholique a seule conservé presque intact son ancien effectif. Pendant que les opportunistes purs et les radicaux voyaient diminuer leurs contingents, les conservateurs non seulement maintenaient, malgré tout, la situation acquise, mais obligeaient les pires truands du boulangisme à répudier la politique sectaire. De tels symptômes ne sauraient être dédaignés. Si les *leaders* de la majorité républicaine veulent vraiment assurer la paix sociale, ils se garderont bien d'infliger une fin de non-recevoir aux *desiderata* si évidents du suffrage universel.

## BIBLIOGRAPHIE

JUGEMENTS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE QUÉBEC—publiées par le registraire de la province, sous les auspices de la Législature de Québec.

Ce volume est la continuation de quatre autres qui ont paru sous le titre de "Jugements et Délibérations du Conseil Souverain." Dans les dernières années de son règne, Louis XIV était devenu excessivement jaloux de tous les pouvoirs subordonnés de son royaume. L'humble conseil souverain de Québec même lui portait ombrage, et il en fit changer le titre afin d'ôter, ainsi qu'il le disait lui-même, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays éloigné où les révoltes seraient si faciles à organiser et si difficiles à supprimer.

Ce cinquième volume contient les jugements et délibérations des quatre années de 1705 à 1708. Il ne diffère pas beaucoup de ceux qui l'ont précédé. C'est toujours les mêmes crimes, les mêmes chicanes que le conseil est appelé à punir ou à régler. C'est le mauvais côté de notre histoire, les vices, les querelles et les rivalités de nos pères qui sont exposés par le menu dans ce langage diffus, bizarre et pourtant charmant des cours de l'ancien régime.

Ce n'est certes pas un sujet de joie de constater que les héros et les sages que l'histoire nous montre bataillant pour sauver la colonie au président à son progrès, n'taient après tout que nos semblables dans leur vie intime ; et pourtant l'on ne peut s'empêcher de ressentir un malicieux plaisir en lisant ces pages qui nous disent leurs faiblesses et leurs petites misères.

Au reste, les documents contenus dans ces volumes serviront à régler bien des questions d'histoire jusqu'ici obscures. Le gouvernement conservateur de notre province entreprit une véritable œuvre patriotique quand il commença cette publication, et nous ne pouvons que féliciter ses successeurs de l'avoir continuée.

## LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD

On lit dans l'*Union des Cantons de l'Est* :

Voilà une entreprise qui mérite, au plus haut degré, l'attention des hommes publics et du gouvernement fédéral en particulier.

L'idée de relier Montréal et Québec par un chemin de fer passant par les riches et populeuses paroisses de la rive sud devrait être depuis longtemps un fait accompli. C'est un des besoins les plus pressants pour l'avancement du progrès dans la province de Québec.

S'il est bon de travailler à la colonisation de nos terres incultes, il est encore préférable de s'occuper du développement des richesses de notre vieux terroir. Il est incontestable que depuis la construction du Q. M. O. et O. les paroisses qui bordent la rive nord de notre grand fleuve ont doublé d'importance

Nous avons sur la rive sud des paroisses dont le sol est d'une richesse incomparable. Citons par exemple Sainte Croix, Lotbinière, Saint Pierre, Gentilly, Bécancour, Saint Grégoire, Nicolet, La Baie, dont la fertilité ne le cède à aucun endroit dans la province de Québec. Mais ces vieilles paroisses restent dans un état relativement peu prospère à cause du manque de communications avec les grands centres. La construction du chemin de fer de la rive sud aurait pour effet de leur donner un regain de vitalité dont profiterait la province tout entière. C'est ce qu'à compris la chambre de commerce du district de Montréal qui a entrepris de faire décider définitivement la question du prolongement du chemin de fer intercolonial depuis Lévis jusqu'à Montréal. Cette chambre a convoqué une grande convention de toute les paroisses intéressées, qui se tiendra à Nicolet le 26 octobre courant, aux fins de promouvoir le projet en question.

## LE ROI DE PORTUGAL

Une dépêche de Lisbonne nous annonçait hier la mort de Louis Ier, roi de Portugal.

Né le 31 octobre 1838 et connu d'abord sous le nom de duc d'Oporto, Louis Ier avait le grade de capitaine de vaisseau et commandait la corvette à vapeur Bartholomeu-Dias, lorsque le mort de son frere, le roi Pedro V, l'appela au trône, le 11 novembre 1861. Il fut couronné le 23 décembre suivant.

Les premiers actes de son règne furent : le traité de Tientsin (13 août 1862), par lequel la Chine lui céda définitivement la presqu'île de Macao ; le décret du mois d'avril 1863 qui supprime les passeports à l'intérieur pour les nationaux et les étrangers ; son adhésion au congrès européen proposé par la France (18 novembre 1863) ; l'organisation d'une exposition internationale à Porto (1865-1866) ; l'établissement du système mérique décimal pour les mesures ; la division du royaume en départements, avec des circonscriptions assez étendues pour favoriser la décentralisation ; la constitution, pour la première fois, de la chambre des pairs en cour de justice, pour juger l'un de ses membres, le comte de Péniche, accusé de sédition ; les efforts renouvelés pour ramener l'ordre et l'économie dans les finances obérés de la réduction spontanée de la liste civile ; l'attitude désintéressée à l'égard de la révolution espagnole, la résistance aux programmes de création d'une république ibérique, puis le refus formel de toute candidature au trône d'Espagne (octobre 1868 décembre 1869), l'abolition par décret royal de l'esclavage dans les possessions portugaises (février 1868) ; la réduction par ordonnance du nombre des membres du parlement : ce qui provoqua une crise politique et de grandes agitations dans le corps électoral.

Parmi les faits extérieurs les plus importants qui ont marqué la période de 1870 à 1878, il faut signaler l'abolition de l'esclavage aux îles du Cap-Vert et de Saint-Thomas et une visite du prince de Galles à Louis Ier dans laquelle celui-ci vit un gage de l'étroite union de son royaume avec la Grande-Bretagne. Le roi Louis, consacrant ses loisirs à des travaux littéraires, avait entrepris la publication d'une traduction des *Œuvres de Shakespeare*..

C'est son fils aîné, le duc Charles de Bragance, qui est appelé à lui succéder ; le nouveau roi de Portugal, né en 1863, a épousé le 22 mai 1886, à Lisbonne, la princesse Amélie d'Orléans, fille du comte de Paris.

## ECHOS DU JOUR

On mande de Rimouski que M. Martin, député, est mourant.

On dit que les brefs pour l'élection du comté de Brome seront émis immédiatement.

Nos compliments à la *Presse* qui vient d'entrer dans sa sixième année d'existence.

Une rumeur veut que M. Dubail, consul général de France, vienne reprendre son poste à Québec en sa qualité de représentant de la France au Canada.

Il paraît que depuis quelques jours circulent à Lyon de nombreuses pièces de 2 sous, frappées à l'effigie de M. Boulanger. Elles portent en exergue : *Empire Français,—Ernest Ier.*

Une dépêche de Rome dit que les bases d'un accord entre la Russie et le Vatican ont été signées par M. Isvolski et le cardinal Rampolla.

Cinq évêques seront probablement nommés par un bref de la Propagande.

M. de Bismarck, ayant reçu d'Edison un phonographe, s'est amusé, dit un de nos confrères, à réciter, devant l'appareil, des chansons en plusieurs langues.

Il a commencé par : "Allons, enfants de la patrie..." ; puis, passant à l'anglais : "In old colony times, when we had a king...", vieille chanson révolutionnaire américaine. Il a terminé par le fameux lied des étudiants allemands : "*Gaudeamus igitur.*"

Puis il a dicté à l'appareil une dépêche pour son fils le comte Herbert.

Quelques noms originaux de nouveaux députés élus en France :

Pochon dans l'Ain, MacAdaras dans les Basses-Alpes, Barascud dans l'Aveyron, Bouge dans les Bouches-du-Rhône, Vacher dans la Corrèze, Le Borgne dans le Finistère, Aimelafille Jeune dans la Gironde, Barbottin dans l'Ille-et-Vilaine, Trouillot dans le Jura, Sibille dans la Loire-Inférieure, Sirot dans le Nord, Goussot dans la Seine, Vacherie dans la Haute-Vienne, Rathier, Merlou et Bezine dans l'Yonne.

Un singulier rapprochement : dans les deux circonscriptions d'Oran, les deux députés nommés s'appellent Etienne, Marcel.

A signaler aussi un vaincu prédestiné : M. Guignard, en Maine-et-Loire.

La nouvelle Chambre en France compte 116 avocats, 92 propriétaires, 57 industriels ou négociants, 48 médecins, 40 journalistes, 41 anciens officiers, 15 docteurs en droit, 15 anciens magistrats, 14 ingénieurs, 12 anciens diplomates, 11 anciens préfets, 11 avoués, 10 financiers, 7 membres de l'administration, 6 armateurs, 6 ouvriers, 5 anciens conseillers d'Etat, 5 anciens professeurs, 5 employés de commerce, 4 pharmaciens, 3 maîtres de forges, 2 académiciens, 2 anciens auditeurs au conseil d'Etat, 2 économistes, 2 généraux, 2 vice-amiraux, 2 entrepreneurs de travaux publics, 1 inspecteur des chemins de fer, 1 évêque, 1 pasteur protestant, 1 entrepositaire de tabac, un dentiste, un artiste peintre, 1 compositeur de musique, 1 marchand de fromages, 1 vétérinaire, 1 chimiste, 1 dessinateur sur tissus et 1 typographe.

A propos de la mort horrible de cet ouvrier du télégraphe nommé Feeks qui a été tué, il y a quelques jours, enlacé dans un réseau de fils chargés de foudre, à New-York, on a dit qu'il n'y avait pas aux Etats-Unis de loi défendant de tuer un ouvrier, mais qu'il y en a qui punissent d'amende et d'emprisonnement une personne coupable d'avoir nourri un moineau. On a demandé ce que cela voulait dire, et s'il existe réellement une telle loi. Rien n'est plus vrai, et cette loi n'est pas ancienne ; ce n'est pas une relique, une curiosité des âges passés ; elle date du mois de juin, 1887, sous forme d'amendement au chapitre 427 des lois de 1886. En voici le texte littéral :

"Le moineau commun (*Passer domesticus*) n'est pas compris parmi les oiseaux protégés par le présent acte, et il sera considéré comme un délit (*misdemeanor*) de le nourrir ou de l'abriter intentionnellement."

Il n'y a pas de danger que notre commissaire de l'agriculture à Québec fasse adopter cette loi pour détruire les moineaux, puisque c'est lui qui les a importés ici.

On vient de faire le recensement des lettres, cartes, etc., envoyées par la poste en 1886 dans le monde entier.

D'après des calculs aussi approximatifs que possible, il a été expédié, en 1886, le chiffre énorme de 5 milliards 864 millions de lettres, d'un milliard 77 millions de cartes postales, de 4 milliards 610 millions d'imprimés et de 104 millions d'échantillons : soit au total 11 milliards 640 millions d'objets transportés.

C'est, on le pense bien, l'Europe qui vient en tête avec 7 milliards 249 millions ; puis vient l'Amérique avec un peu plus de la moitié (3 milliards 819 millions). On tombe ensuite au chiffre beaucoup moins élevé de 380 millions pour l'Asie, de 151 millions pour l'Australie et de 30 millions seulement pour l'Afrique.

C'est—le croiriez-vous ?—l'Australie qui a la moyenne la plus élevée : vingt-quatre lettres, cartes, imprimés, etc., par an pour chaque habitant.

En Europe, la même moyenne n'est que de quatorze.

Terminons en disant que les services des postes du globe occupent dans les 400,000 employés répartis en 154,000 bureaux.

Une curieuse affaire vient d'être jugée par les tribunaux américains. Un individu qui s'était abominablement grisé dans une taverne avait glissé en sortant et était allé tomber en titubant sur le bord du trottoir où il s'était tué net.

La veuve a intenté un procès en dommages-intérêts au débitant, à qui elle réclamait une forte indemnité, comme étant cause de la mort de son mari.

Le plus joli de l'affaire, c'est que le tribunal lui a donné raison. Si une pareille jurisprudence s'établissait dans tous les pays, il est à présumer qu'elle aurait plus d'effet que toutes les dispositions restrictives contre l'ivresse

A propos du congrès des deux Amériques, dont les membres se promènent en ce moment à travers les Etats-Unis, entourés de tout le luxe et le confort que peuvent offrir les chemins de fer américains, le *New-York Sun* fait un petit calcul assez piquant. Il constate d'abord que, sur soixante-cinq personnes occupant le train spécial mis par M. Blaine à la disposition du congrès en voyage, il n'y a que dix-sept délégués : quinze des Républiques de l'Amérique centrale et méridionale, et deux des Etats-Unis. Le reste de la compagnie se compose d'attachés, de secrétaires, de correspondants de journaux et de domestiques.

Or, dit le *Sun*, les frais du voyage sont payés par le département d'Etat, auquel un crédit spécial a été ouvert à cet effet ; ces frais sont évalués de $100,000 à 150,000, de telle sorte qu'il en coûtera de $7,000 à $10,000 par délégué sud-américain pour faire admirer au congrès la grandeur et la richesse des Etats-Unis. C'est la première fois, ajoute le *Sun*, que le gouvernement américain se lance, au nom de l'hospitalité, dans pareille entreprise, et il regrette ironiquement que M. Blaine n'ait pas pu lui-même faire le voyage, car il n'aurait pas manqué de donner aux délégués, sur tous les Etats qu'on traversait, des renseignements d'un haut intérêt.

## CONSEIL-DE-VILLE

Il y a eu séance du Conseil hier après-midi.

Les échevins présents sont MM. Rolland, Jeannotte, Stevenson, Malone, Rainville, Conroy, Hamelin, Stephens, Villeneuve, Farrell, McBride, Cunningham, Vital Grenier, Tansey, Perreault, Cleindinneng, Griffin, Hurteau, Laurier, Rousseau, Thompson, Germain, J. B. R. Dufresne, Wilson, W. Kennedy, Martineau, P. Kennedy, J. M. Dufresne et Savignac.

Une requête de sir Donald Smith et autres demandant l'incorporation de la Société Philharmonique de Montreal est lue, et sur motion de l'échevin Stevenson, la demande de la requête est accordée.

Le protêt de M. Fauvre, médecin vétérinaire, contre la gratification d'un bonus de $200 au chef de police, M. Hughes, est déferré au comité de police.

L'échevin Rolland lit une dépêche télégraphique de l'honorable M. Mercier qui contient la déclaration qu'une lettre a été envoyée par le gouvernement, autorisant une subvention en faveur des écoles du soir.

Il insiste sur les avantages qui peuvent découler du développement que doit produire le projet pour l'instruction, et demande au conseil de sanctionner les vues du comité des finances, en votant une somme ne dépassant pas $5,000 pour payer les livres nécessaires à cette fin.

L'échevin Stevenson est d'avis que la ville n'a pas le droit d'accorder une nouvelle subvention à même les revenus ordinaires et qu'elle doit attendre pour avoir de plus amples informations avant d'agir.

L'échevin Rolland répond que les commissaires d'école n'ont pas d'argent à la disposition des écoles du soir, tout l'argent qu'ils ont étant régis pour les fins ordinaires des écoles du jour. Le gouvernement a promis une subvention suffisante pour payer les salaires des instituteurs, et tout ce qu'on a exigé de la ville a été de payer les livres d'écoles.

On se propose d'ouvrir de huit à dix écoles dans chaque quartier de la ville habité par la classe ouvrière, et tout fait espérer qu'elles seront ouvertes vers le 1er novembre.

Le maire espère qu'il n'y aura pas de longue discussion sur le sujet.

Le gouvernement a promis une allocation de $10,000, et a déjà passé un ordre en conseil autorisant l'ouverture d'un crédit préliminaire de $3,000 de manière à ce que cette importante question soit réglée, si la ville veut fournir sa quote part.

L'échevin Wilson, se faisant l'interprète des commissaires d'école, appuie la déclaration de l'echevin Rolland.

L'échevin Rolland propose, secondé par l'échevin Martineau, que le comité des finances soit autorisé à voter une somme n'excédant pas $500 pour acheter les livres, etc., destinés aux écoles du soir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les vingt-quatre membres, requis pour former le quorum, étant à leur place, la discussion sur le projet d'améliorations au havre est reprise.

On se rappelle que lorsque le conseil s'est ajourné vendredi dernier, l'échevin Rainville a fait adopter une proposition tendant à demander à l'ingénieur de la cité d'amender le règlement de manière à pouvoir indiquer les différentes manières dont sera distribué le million destiné à cette fin.

En conformité de la requête, la section 2 du reglement a été rédigée de nouveau et soumise par le greffier de la cité.

Cette section pourvoit à l'application de la somme de $670,353 pour la construction d'une digue permanente, de $129,647 pour l'élargissement de la rue Common, de la somme de $163,750 pour le percement d'un tunnel sous la rue Brock, de $23,950 pour la construction d'une rampe sur la rue Gale.

L'échevin Jeannotte demande quel terrain devrait être acheté pour l'élargissement de la rue Common, et soutient que l'élargissement de cette rue est une amélioration du quartier Ouest, mais non une amélioration du Havre.

Le maire lui fait remarquer que l'élargissement de cette rue avait pour but d'augmenter les facilités d'accès au havre.

Après une passe d'armes entre les échevins Jeannotte et Tansay sur cette proposition toute particulière, l'échevin Rousseau demande qu'il lui soit permis d'examiner les plans des améliorations projetées. On acquiesce à sa demande et, accompagné de l'ingénieur de la cité il se retire dans l'anti chambre d'où il revient un instant après, pleinement satisfait.

L'échevin Hurteau obtient ensuite la permission d'ajouter une clause à sa resolution pourvoyant à la construction d'une rampe sur la rue Fullum.

Le maire crée alors une certaine surprise au conseil en déclarant qu'une question de droit venait d'être soulevée et qu'elle pourrait être un obstacle formidable à l'exécution du projet. Il a été suggéré que le conseil devrait augmenter le montant de l'emprunt à $1,200,000 pour augmenter les facilités d'accès au havre dans le quartier Est, mais on a accordé à la ville que le droit d'emprunter un million et l'on ne peut pas dépasser cette somme.

M. Roy ayant passé en revue les fins pour lesquelles le reglement a été rédigé dit que les plans tels qu'amendés nécessiteront probablement un emprunt de plus d'un million.

Si un emprunt plus élevée était nécessaire, il n'y a pas de doute qu'il faudrait s'adresser à la Législature pour obtenir le droit de faire un tel emprunt.

Les contribuables auraient à se prononcer par un vote sur l'emprunt d'un million, et si $300,000 additionnels sont nécessaires, il suggère au Conseil d'attendre, pour avoir l'autorisation de ce crédit supplémentaire, l'ouverture du parlement.

Le conseil peut cependant passer le reglement pour un emprunt de $1,200,000 qui devra être ratifié par la législature.

Le maire—Cela causerait un retard d'une année.

M. Rolland—Pas du tout. Le parlement s'ouvrira probablement en janvier, on pourrait alors avoir la sanction requise et procéder aux travaux dès le printemps.

Le maire rappelle à M. Roy les délais passés en proverbe de la procédure parlementaire, et affirme que si l'on n'agit pas immédiatement, on ne pourra pas obtenir de la législature l'autorisation nécessaire avant le mois de mars, ce qui équivaut à dire qu'il s'écoulera encore une année avant que l'ouvrage se commence.

L'échevin Rainville dit que le conseil doit tout d'abord décider quel plan il doit adopter. Il suggère que l'on doit d'abord délibérer sur le projet du tunnel sur la place Jacques Cartier et que si la proposition n'est pas adoptée, on procède pour les autres améliorations en se contentant du million.

Le maire prie instamment le conseil d'adopter le projet pour la dépense d'un million et de laisser le tunnel sous la place Jacques Cartier pour plus tard.

L'échevin Stephens parle en faveur du tunnel de la rue Brock, et dit que toute autre amélioration dans la partie Est que l'on jugera nécessaire, pourra être demandée plus tard, quand la ville sera autorisée à faire les dépenses audela d'un million. L'important est de commencer immediatement avec les fonds en main. Le tunnel de la place Jacques-Cartier ne saurait être construit avec $100,000, et mieux vaut attendre d'avoir le montant nécessaire.

Le maire appelle à donner son avis sur le tunnel de la place Jacques-Cartier dit qu'il n'en voit pas la nécessité immediate. Les améliorations que l'on propose sont pour le benéfice de toute la ville ; et les besoins de toutes les sections seront considérés avant la fin des travaux. Les commissaires du Hâvre doivent aussi dépenser deux millions ; il faut co-opérer avec eux immédiatement.

L'échevin J. B. R. Dufresne dit que la partie Est ne veut pas attendre cinq années, et passer la dernière, l'affaire devrait être réglée immediatement.

L'échevin Rolland propose alors que la corporation s'adresse à la législature à la prochaine session pour obtenir la permission de faire un emprunt de $200,000 pour la construction du tunnel sous la place Jacques-Cartier et de la rampe de la rue Fullum.

L'échevin Cleindinneng prétend qu'en adoptant cette proposition, la ville s'expose à un délai indéfini. La partie Est n'a rien à craindre. Le havre doit forcément s'étendre vers l'est ; les améliorations devant se faire dans cette direction. Mais il faut commencer ; car le commerce s'éloigne de nous. Si nous ne lui offrons les avantages nécessaires, nous irons à la ruine.

L'échevin Villeneuve parle dans le même sens.

L'échevin Hurteau retire son amendement et l'échevin Rolland retire l'addition à son amendement. Ce dernier amendement est alors adopté à l'unanimité. Le conseil a ainsi approuvé le plan No 6, qui pourvoit à l'érection d'une digue et autres améliorations qui coûteront $810,000 et aussi le plan No 6½ qui prescrit l'application de $200,000 pour le tunnel de la rue Brock et la rampe de la rue Gale.

L'échevin Rolland propose alors de nouveau que la ville demande l'autorisation d'emprunter $200,000.

L'échevin Rainville propose en amendement que cet emprunt soit appliqué à l'extension de la rue Saint-Laurent jusqu'aux quais et non à la construction d'un tunnel ou à la place Jacques Cartier.

Une discussion prolongée s'engage sur cette proposition. Les échevins Stevenson, Kennedy Cunningham, Rainville et Savignac parlent pour l'extension de la rue Saint Laurent et les échevins Rousseau et Hurteau pour le tunnel.

Une proposition de l'échevin Savignac de remettre la décision jusqu'à ce que le coût d'un tunnel sous la rue Saint-Lambert soit connu ayant été rejetée, le conseil se divise comme sur l'amendement de l'échevin Rainville.

POUR — Les échevins W. Kennedy, Thompson, Griffin, Cunningham, McBride, Farrell, Villeneuve, Stephens, Conroy, Rainville, Malone et Stevenson —12

CONTRE—Les échevins Savignac, J. M. Dufresne, P. Kennedy, Wilson, J. B. R. Dufresne, Germain, Rousseau, Laurier, Hurteau, Cleindinneng, Perreault, Tansey, V. Grenier, A. Dubuc, Hamelin, Jeannotte et Rolland.—17

L'échevin Rainville propose que la ville demande l'autorisation d'emprunter $400,000 au lieu de $200,000, et que la moitié de l'emprunt soit consacrée à l'extention de la rue Saint Laurent. Le vote est pris et donne comme resultat :

POUR : les échevins Ald. Savignac, J. M. Dufresne, Germain, V. Grenier, McBride, Farrell, Villeneuve, Hamelin, Rainville et Jeannotte—10.

CONTRE—A'd. P. Kennedy, W. Kennedy, Wilson, J. B. R. Dufresne, Thompson Rousseau, Lavrier, Hurteau, Griffin, Cleindinneng, Perreault, Tansey, Cunningham, A. Dubuc, Stephens, Conroy, Malone, Stevenson et Rolland—10.

Une motion d'ajournement par l'échevin Rainville est rejetée par 22 contre 7, et la proposition de l'echevin Rolland est ensuite adoptée par 21 contre 8.

Le conseil s'ajourne jusqu'à mercredi, pour l'adoption definitive du règlement.

### Naissance

En cette ville, le 18 courant, l'epouse de M. Edouard Morin, pharmacien, un fils.


A LOUER—Possession immediate—A Saint-Polycarpe, un beau cottage, au centre du village. Conditions excessivement faciles. Même position pour un médecin surtout. A une heure de Montréal par le Canada Atlantique. S'adresser à

J. B. L. LANTHIER,
3—1m Saint-Polycarpe, comté de Soulanges.


### Compagnie des Tramways de Montréal

Le dividende de cinq pour cent a été déclaré ce jour, et sera payable à et après le 6 novembre prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 23 octobre au 30 octobre, ces deux jours inclusivement.

L'assemblée annuelle des actionnaires a lieu au bureau de la compagnie Mercredi, le 6 Novembre, à midi.

E. LUSHER, Gérant.

18 octobre 1889. 38—1


DES FAITS

—o—

Les Cigarettes "Athletes"

—ET—

"DERBY"

Sont les plus douces,
Les plus pures,
Les plus belles,
Le meilleur marché et le meilleures.
c-3 juo

TOITURE

En ardoise, en métal et en composition. Corniches en fer galvanisé. Plafonds vitrés skylights, et tout ouvrage en métaux faits sur commande.

GEO. W. REED,
Couvreur en ardoise, en métal et en goudron,
30 753 et 755, rue Craig.

DEMENAGEMENT ! PHARMACIE GRAY ! !

A cause de l'élargissement de la rue St Laurent, par la corporation, ma pharmacie établie depuis 20 ans, [illegible] sera sujet d'ici, sera transportée vers le 1er novembre prochain, au coin des rues St Laurent et Lagauchetière, (Dalbec Bl'ck).

HENRY R. GRAY, Chimiste-Pharmacien.
1 [illegible] St Laurent, Montreal.

ARGENT A PRETER
SUR BILLETS
S'adresser à
A. N. DEMERS, Avocat
215 16, rue Saint-Jacques

THEATRE ROYAL

SPARROW & JACOBS—Directeurs

Semaine commençant Lundi, le 21 Oct.

L'après-midi et le soir.

M. N. S. WOOD, l'éminent comédien, dans

"OUT IN THE STREETS"

Jolis décors, excellente compagnie, etc.

Admission 10, 20 et 30 cts Sièges réservés 10 cts en sus. Plan de la salle chez Prince.
Semaine suivante : ARABIAN NIGHTS.

MAGNIFIQUE

CYCLORAMA

—DE—

JERUSALEM, le CRUCIFIEMENT

—ET LA—

TERRE SAINTE

Coin des rues
Sainte-Catherine et Saint-Urbain
Ouvert tous les jours de 9 heures a.m., à 10.30 heures p.m.; le dimanche, de 1 heure p.m., à 10 heures p.m.
15 mars—1a

F. E. D. MELOCHE
(Ancien élève de [illegible] BOURASSA)
ARTISTE PEINTRE
Décoration d'édifices publics, religieux et civils.
Residence : 43, rue des Allemands.
Ateliers : 7, rue Sainte Julie. 33—1a

AGENTS DEMANDES PARTOUT

Cette montre se vend d'ordinaire $12.00. Pour les [illegible] jours à la vendre à $4.98, avec la chance pour vous d'en avoir une pour rien. Coupez ceci et envoyez nous le avec 50c en timbres ou [illegible] comme garantie que vous êtes de bonne foi, pour nos frais d'express, et nous vous enverrons la montre C.O.D. sujet à examen. Si tout est satisfaisant et tel que représenté, vous pouvez payer la différence et garder la montre autrement [illegible] ne vous coûte rien. Nous [illegible] vous faire vendre 6, 12 ou plus pour vous [illegible] et engagerons une grande Carte [illegible] montre est garantie [illegible] Donnez votre [illegible] exacte, et ajoutez [illegible] Le dépôt [illegible] en double, d'après notre grand catalogue que nous envoyons gratis. Ne voyez votre ordre immédiatement. Cette annonce ne paraîtra [illegible] Adresse : C. Forbuck & Co., 572 to 576 Adelaide St. East, Toronto, Canada. Nous [illegible] recommandations [illegible] montre à tous ceux qui [illegible] cette annonce. Si vous désirez recevoir cette montre par la malle, il faudra envoyer le montant en [illegible] car la montre ne peut pas être envoyée C. O. D. par la malle. Quand le montant couvre [illegible] de 2 montres ou plus, nous envoyons gratis une jolie chaîne en or double.
9—6m

CHEVAUX PERCHERONS NORMANDS ET BRETONS.

BETAIL AYRSHIRE.

COCHONS BERKSHIRE ET CHESTER BLANCS.

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à LOUIS BEAUBIEN

Bureau à Montreal, 39 rue Saint-Jacques, 2 heures p.m.
FERME OUTREMONT, PRES MONTREAL
35—a

HOTEL DU CANADA

A. C. ABOUBIN propriétaire

Coin St Gabriel et Ste Thérèse

MONTREAL

Ses lunch à 25 cts sont les meilleurs Montréal.
6 sept—1a

HOTEL BALMORAL

MONTREAL

Nouvelle direction

Le soussigné, en prenant la direction de cet hôtel en rafraîchi les plus confortables, assure le public qu'il n'épargnera rien pour le mettre à tous le confort et mériter leur patronage.
162—1a S. V. WOODRUFF, Gérant.

LE

ROYAL COFFEE HOUSE

718 RUE CRAIG

Ayant vendu mes droits dans le "Victoria Coffee House," j'ai maintenant sous ma direction immédiate, la maison ci-dessus, et je me propose de la conduire de manière à satisfaire tout le monde.

Repas à dîner, capable de contenter 100 consommateurs est

OUVERTE TOUT LE JOUR

N. B.—Toutes les commodités se trouvent à ce restaurant. 70—13m

Cadeaux de Noces

Nous avons continuellement le stock le plus considérable de [illegible] plaquée en argent, et nos prix sont les plus bas.
Articles convenables pour Cadeaux de noce en variété infinies.
Une visite est sollicitée.

WATSON & PELTON

53 rue Saint Sulpice

Detail à des prix bas.
11 sep—1mo

A. DEMERS, A. THERIEN, C. BRUNET

Drapeau, Savignac & Cie,

Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs,
Poseurs d'appareils à Pression chaude,
Marchands de Quincaillerie,
Etc, Etc, Etc.

M. SAVIGNAC, quoique retiré des affaires, continuera à diriger la maison et à aider les nouveaux associés de ses conseils et de son expérience. 179 ua

Notre-Dame Marble & Granite Works

FORGET, MAJOR & CIE

COTE DES NEIGES

Importateurs et Manufacturiers de Monuments, Tombes, Charniers et toutes sortes d'ouvrages et reparations de Clôtures de cimetières à des prix très modérés.

Bureau d'affaires : COTE DES NEIGES.
Telephone : 4016 B. 179-ua

Cloches, Batteries, Indicateurs

TABLES TOURNANTES

—ET—

APPAREILS ELECTRIQUES

De toutes espèces

BATTERIES MEDICALES "HOME."

T. W. NESS,
277 694, rue Craig, Montréal

S. MEYERS, "Edifice Balmoral" 1536, RUE N.-DAME

Offre actuellement en vente, à prix réduits, les montres d'or et d'argent, bagues et broches d'or, colliers ornées de diamants, bijoux d'or et en argent, pendules, argenterie et tous autres articles que l'on trouve dans un magasin de bijoux de premier ordre. Les personnes qui ont l'intention de faire des achats feront bien, dans leur propre intérêt, de venir à cet établissement avant d'aller ailleurs 115

MILICE

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées sur le coin gauche de l'enveloppe "Soumissions pour provisions et bois de chauffage," adressées à l'honorable soussigné au bureau de la milice et de la défense, seront reçues jusqu'à midi, le lundi, 28 octobre 1889.

Des blancs de soumissions, contenant d'amples renseignements, peuvent être eus au département, à Ottawa, et aux magasins suivants de la milice, où sont aussi exposés des échantillons cachetés de tous les articles, savoir :—Aux bureau ou surintendant des magasins à Quebec, Toronto, Kingston, Montreal, Quebec, Halifax, N.E., et Saint Jean, N.B.

Les marchandises entrant dans les articles devront être de fabrication canadienne et fait par des ouvriers canadiens ; autrement aucune soumission ne sera reçue ou acceptée pour faire sur les blancs imprimés fournis par le département.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié payable au montant égal à six pour cent de la valeur totale des articles pour lesquels l'on désire soumissionner. Le dit chèque sera confisqué si les signataires de la soumission refusent de signer le contrat quand il en seront requis, ou si ils manquent de remplir les conditions du contrat. Les chèques accompagnant des soumissions non acceptées seront remis.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. BENOIT,
Secrétaire.

Département de la Milice et de la Défense, Ottawa, 18 octobre 1889. 35—6

REDUCTION DE PRIX

Les soussignés, en vue d'écouler vite les livres classiques, dont suit la liste, viennent aujourd'hui les offrir à une réduction de PRIX de 30 ¼ pour cent ; ils ne vendront ces prix que les quantités qu'ils ont en magasin, savoir :—

La Morale en Action ou choix de faits mém

# TELEGRAPHIE

## DERNIÈRES NOUVELLES

### CANADA

#### OTTAWA

LES CATHOLIQUES A L'ÉGLISE

OTTAWA, 21—Le nombre des personnes qui ont assisté aux exercices hier dans les églises catholiques a été de 7,798.

LE NOUVEAU CABLE

—M. R. R. Dabelle, le projecteur du nouveau cable transatlantique était en cette ville. Il dit que jusqu'ici tout lui est venu à point. Les travaux doivent commencer l'an prochain. Le coût du cable est évalué à $1,500,000.

#### QUEBEC

PRÉSENTATION AU CURÉ LABELLE

QUÉBEC, 21—Hier soir, l'honorable M. Mercier recevait chez lui une cinquantaine de dames et messieurs, à l'occasion de la présentation à Mgr Labelle des dons à lui faits par le pape Léon XIII. On remarquait des membres du clergé, le maire de Québec, plusieurs sénateurs et conseillers législatifs, membres des deux chambres, etc.

L'honorable M. Mercier fit, dans un discours de rhétoricien, l'éloge du curé Labelle. Celui-ci répondit en termes émus, après quoi un goûter fut servi aux invités.

POURSUITES EN LIBELLE

—Le trésorier de la cité, M. Lafrance, a institué trois actions en dommages pour libelle contre l'*Electeur* et Cha Langelier. Son fils, M. H. G. Lafrance a aussi intenté des actions du même genre contre les mêmes parties pour la même offense, la somme réclamée dans chaque cas étant de $199. C'est le résultat de plusieurs articles publiés par l'*Electeur* dans lesquels les MM. Lafrance étaient pris à partie pour de prétendus scandales se rattachant au projet de conversion de la dette de Québec et au voyage des délégués municipaux en Europe, l'été dernier. On s'attend à des révélations piquantes.

LE VERDICT DANS LA CATASTROPHE

—Le juge Bossé a refusé aujourd'hui d'accorder la demande de la corporation pour faire annuler le verdict du coroner dans l'affaire de l'éboulement de la rue Champlain. L'honorable juge a donné pour raison que le verdict était trop vague, tant à l'égard de la corporation qu'celui du gouvernement fédéral, pour qu'on ne perçonne ni aucun corps s'y trouve visé.

#### TROIS-RIVIERES

INCENDIE

TROIS-RIVIERES, 21—Hier matin, vers 8 heures, le feu s'est déclaré dans le bloc Desmarais, coin des rues Saint Pierre et des Champs. En un instant toutes ces constructions en bois étaient couvertes de fumée et de feu.

La brigade du feu a fait des prodiges d'activité et est parvenu à sauver ces maisons d'une destruction complète.

Les dommages n'en soient pas moins considérables car tout l'intérieur des huit ou dix logements qui se suivent est brûlé ou abîmé par l'eau.

Les pertes sont très lourdes pour M. Desmarais surtout qui n'avait qu'une assurance peu élevée.

Vers dix heures, le feu était terminé.

NOUVEAU PRESBYTÈRE

—Les paroissiens de Warwick ont décidé la construction d'un nouveau presbytère qui devra commencer au printemps prochain. Plusieurs expriment aussi le désir de terminer en même temps l'intérieur de l'église.

#### TORONTO

LES FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES D'ONTARIO

TORONTO, 21—Le ministre de l'instruction publique vient d'édicter de nouveaux règlements pour la gouverne des écoles. Il ordonne que l'anglais sera la langue dont on devra se servir pour l'enseignement et pour les rapports entre instituteurs et élèves. Des instituts pour initier les instituteurs français à la connaissance de l'anglais seront tenus chaque année. Une série de livres de lecture pour les deux langues vient d'être publiée et est autorisée. Les livres autorisés seront seuls admis à l'avenir pour l'enseignement. L'instruction religieuse ne pourra pas être donnée durant les heures d'enseignement.

UN RENÉGAT REFUSÉ

—Le révérend Jacques Roy, de Montréal, avait réussi à se faire appeler par les membres de la congrégation épiscopale Saint George, à Sainte-Catherine, Ont., mais l'évêque de cette religion a refusé de confirmer sa nomination comme pasteur.

### ETATS-UNIS

UN DRAME AU TRIBUNAL

INDIANAPOLIS, 21—Le tribunal de police de cette ville a été le théâtre d'un drame sanglants.

Un négociant du nom d'Henry Smith, ayant maltraité sa femme et l'ayant menacée de la tuer, avait été arrêté. Lorsqu'il a été traduit devant le tribunal de police, Mme Smith s'était rendue à l'audience, avec plusieurs témoins et quelques amies, pour soutenir sa plainte. Le prisonnier a d'abord demandé un ajournement pour préparer sa défense, et le juge lui ayant répondu : "Mais, au moins, êtes-vous en mesure de fournir caution ?" il est entré en fureur. "Voilà ce vous m'avez conduit," s'est écrié Smith en se tournant vers sa femme, puis, bondissant sur elle, il lui a plongé un couteau dans la gorge, avant que personne ait eu le temps d'intervenir.

Le meurtrier, brandissant en l'air son couteau ensanglanté, allait frapper une seconde fois, lorsque le juge lui-même s'est jeté sur lui et l'a désarmé avec l'aide de quelques personnes présentes, tandis que Mme Smith tombait évanouie dans les bras de ses amies.

La blessure de la pauvre femme est considérée comme mortelle, et Smith a été écroué sous l'accusation de tentative de meurtre. Ce misérable a essayé de se tuer depuis dans sa cellule ; mais on l'en a empêché.

VOL

CARBUTON, Dakota, 21—Samedi soir, deux voleurs de grand chemin ont enlevé à M. Collen, agent de la Northwestern Elevator Company, à 17 milles d'ici, soixante-quinze mille piastres.

L'AFFAIRE CRONIN

CHICAGO, 21—L'on annonce que l'Etat a réussi à obtenir les aveux de deux personnes qui connaissent les détails du meurtre du Dr Cronin, et que l'on sera bientôt en mesure de faire punir les auteurs de ce crime.

### EUROPE

LA MALADIE DU PRINCE DE GALLES

LONDRES, 21—Une personne bien informée affirme que le prince de Galles a été prévenu par ses médecins qu'il était atteint d'une albuminurie incurable et que le meilleur moyen d'enrayer la maladie était de faire un voyage en Egypte. On croit que la princesse et le reste de la famille ont été informés de l'état du prince. Il se pourrait, dit-on, que le prince ne vive pas plus d'un an. La reine Victoria ne se fait aucune illusion sur la valeur intellectuelle de son petit-fils et héritier éventuel, le prince Albert-Victor. On raconte qu'elle est opposée au mariage du prince parce qu'elle voudrait que la succession royale tombât entre les mains de son frère Georges, le second fils du prince de Galles.

EN SERBIE

BELGRADE, 21—L'ouverture de la session de la skupshtina a eu lieu aujourd'hui. M. Ristics a lu un message des regents dans lequel il est dit que les relations de la Serbie avec toutes les puissances étrangères sont amicales et que les récents déplacements sauraient le développement de l'independance des Balkans.

LA TRIPLE ALLIANCE

BERLIN, 21—On est encore ici sous le coup de la bonne impression laissée par la visite du czar. On sait maintenant d'une manière positive que le czar a répondu aux représentations persuasives du prince de Bismarck par des paroles pleines de cordialité. Avant de partir pour Friedrichsruhe, le chancelier a reçu les principaux membres du corps diplomatique. Au cours de la conversation, il leur a dit que le czar lui avait affirmé que la Russie ne provoquerait pas la guerre et que surtout elle ne commencerait jamais une guerre contre l'Allemagne. Le chancelier croit qu'il a réussi à convaincre le czar que la triple alliance et les nouvelles relations de l'Allemagne avec l'Angleterre ne menaçaient pas la Russie.

PARIS, 21—Selon une dépêche de Vienne reproduite par divers journaux, la *Gazette d'Innspruck* rapporterait que, d'après un personnage de l'entourage de l'empereur François-Joseph causant l'autre jour avec le prince de Lichtenstein, au sujet de la situation européenne, l'empereur aurait dit : "Nous n'avons aucun intérêt ni aucune raison de combattre la France."

La conversation venant à tomber sur la triple alliance, l'empereur aurait ajouté : "Alliance nécessaire et provisoire—mais l'avenir réserve peut-être des surprises."

Il n'y a certes rien d'invraisemblable à ce que l'empereur d'Autriche pense cela, mais l'on doute beaucoup qu'il l'ait dit.

LE PRÉSIDENT CARNOT EN VOYAGE

PARIS, 21—Le président Carnot est sur le point de revenir de sa tournée dans différentes parties de la France. Il se rendra ensuite à Toulon où il fera l'inspection de l'arsenal, il passera la flotte en revue et sera témoin des grandes manœuvres navales. De Toulon, il se rendra en Algerie où l'on fait de grands préparatifs pour sa réception.

LE CHOLÉRA EN ASIE

PARIS, 21—Le spectre du choléra a de nouveau fait son apparition, et le terrible fléau a été récemment le sujet d'une discussion à l'Académie de médecine. Le Dr Proust a donné lecture d'un long travail qui a obtenu l'approbation du corps médical et des autorités sanitaires de France.

Il y a trois mois, le choléra a éclaté en Mesopotamie et de là il a gagné la Perse. Le 24 août, l'epidemie ravageait Bagdad ; dans cette ville, du 20 au 31 août, la moyenne des décès choleriques a été de 200 à 400 par jour ; depuis la peste de 1831, il n'y avait pas eu d'épidemie aussi meurtrière. En septembre, le choléra s'est répandu sur les rives de l'Euphrate et a gagné le golfe Persique ; actuellement tout le sud de la Perse est envahi.

Pour être preservés du fléau, l'Europe ne peut compter que sur les mesures de quarantaine prises par le gouvernement russe à la frontière de Perse.

LA COMMISSION PARNELL

LONDRES, 21 — La commission *Times*-Parnell, qui avait commencé de fonctionner au mois d'octobre 1888, c'est-à-dire il y a juste un an, va reprendre ses travaux. On calcule que la défense du *Times* présentes par sir Henry James prendra quinze séances.

Les frais ressortissant jusqu'ici au compte de M. Parnell, viennent d'être réglés. L'avocat principal du député irlandais, sir Charles Russell, a reçu pour sa part 25,000 fr plus 1,250 fr. par jour, pendant 110 jours, soit en tout 162,500 fr.

La souscription publique s'élevant à un million a suffi à couvrir la totalité des dépenses.

LE VATICAN ET LE QUIRINAL

ROME, 21—Le général Ignatieff est arrivé ici, en mission auprès du gouvernement italien et du Vatican.

La *Civilta Cattolica* annonce que le Vatican fatigué des attaques dirigées contre lui, a rassemblé tous les documents diplomatiques portant toutes les intrigues du gouvernement italien dans le sein d'une violation des droits de la papauté, et que, pour la défense de ces droits, on se propose de publier ces documents si le Pape le juge necessaire.

LES FÊTES NUPTIALES D'ATHÈNES

PARIS, 21—On assure que les fêtes nuptiales d'Athènes dépasseront en splendeur tout ce qu'on a vu jusqu'à présent. La municipalité d'Athènes dépense des sommes considérables et les néo-Athéniens semblent vouloir bien faire les choses. Mais l'empereur ne restera pas longtemps dans la cité de Pallas ; après y avoir marié sa sœur, il se rendra dans l'Argolide et dans l'Arcadie, et visitera les champs de bataille de Mantinée et de Platée. De là il retournera à Athènes, d'où il s'embarquera pour Constantinople ; l'impératrice sera de ce voyage et sera donné, pour la seconde fois, à une sultane valide de faire, au nom de son fils, le souverain ottoman, les honneurs du harem à une impératrice d'Occident.

L'empereur rentrera alors à Berlin, mais n'y restera que quelques jours ; il repartira pour se rendre dans une partie tout opposée de l'Europe, à Lisbonne, où il arrivera par le Tage. Du Portugal, le souverain allemand ira en Espagne pour revenir par l'Italie. Mais la mort du roi de Portugal, survenue ces jours-ci, pourrait bien modifier ces projets de voyage.

Depuis son avènement au trone, en juin 1888, le jeune empereur a fait trente-sept voyages, au cours desquels il a visité les principales villes de l'empire allemand, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre.

TRAITEMENT INHUMAIN

MANDELAY, Birmah, 21—Le *Herald*, de New-York, affirme que durant le procès d'un prisonnier en faveur des Dacoits, la police l'a torturé à mort en lui pesant avec des bambous sur l'épine dorsale, qu'ils ont brisée, dans le but de lui faire avouer les crimes des Dacoits. Si ces assertions sont vraies le gouvernement fera une enquête.

CONSPIRATION EN RUSSIE

SAINT PETERSBOURG, 21—Une vaste conspiration d'une nature politique a été découverte dans le sud de la Russie. Elle est d'une nature plus dangereuse que les precedentes. Les principaux membres sont des étudiants qui se sont affiliés à certaines sociétés révolutionnaires d'Autriche et de Gallicie et leur plan était de tirer profit de la guerre qu'ils s'attendaient à voir éclater entre la Russie et l'Autriche. La police fait des arrestations.

INONDATIONS A NAPLES

NAPLES, 21—Des orages d'une violence extrême sévissent dans cette région. La ville de Naples est en partie inondée. Les dommages sont considérables.

EN AIDE AUX VICTIMES

PARIS, 21—Une grande fête a été donnée par le *Figaro*, au palais de l'Industrie pour le bénéfice des victimes de l'explosion à la manufacture de cartouches à Anvers. Une forte somme a été recueillie pour les victimes qui survivent et les familles des morts et blessés.

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE

PARIS, 21—La plupart des députés nouveaux se préoccupent des mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement du régime parlementaire et le protéger contre le discredit dont il est menacé. Les mesures à l'étude sont au nombre de trois. La première consiste à rendre plus sévères les peines disciplinaires pour infractions aux reglements de la chambre et cela afin d'éviter le retour des scènes violentes et scandaleuses qui se sont produites pendant la dernière législature. La seconde a pour objet de restreindre le droit d'interpellation.

Un propose de soumettre toutes les interpellations à des commissions dont les rapports serviraient de guide à la chambre sur la question de savoir si elle doit accepter ou repousser la demande d'interpellation. La troisième propose la création de commissions permanentes qui seraient chargées de préparer et d'examiner tous les projets de loi. Les partisans de cette mesure croient qu'ils éviteraient ainsi la confusion dans les débats publics.

De ces trois propositions une seule a quelques chances d'être adoptée. Les deux autres rencontreront une très vive opposition. On objectera certainement que le droit d'interpellation est l'essence même de régime parlementaire et une garantie dont la minorité ne saurait être privée sans injustice. Quant au système de commissions permanentes beaucoup de personnes sont d'avis que ces commissions ne tarderaient pas à s'arroger les prérogatives du pouvoir executif et que chacune d'elles constituant un véritable cabinet les ministres ne seraient plus que de simples employés.

DEUX TENTATIVES D'ASSASSINAT

BERLIN, 21—Comme le prince Guillaume de Wurtemburg se rendait hier en voiture à l'eglise de Ludwigsburg, un nommé Klaiber tira un coup de feu sur lui. Le prince n'a pas été blessé. Quand on l'a arrêté, l'assassin s'est écrié : "Il est grand-temps que le Wurtemberg ait un roi catholique." On croit avoir affaire à un fou.

YOKOHAMA, 21—Le comte Okuma, ministre des affaires étrangères, a été légèrement blessé aujourd'hui dans une tentative d'assassinat. L'assassin s'est suicidé.

MORT DU ROI DU PORTUGAL

LISBONNE, 21—La mort du roi Louis absorbe l'attention publique. On ne parle pas beaucoup des élections. Les journaux commentent la maladie du roi qui souffrait depuis 1887. La paralysie et les ulcères se sont déclarés cet automne et tous les efforts des médecins ont été impuissants. Le roi est regretté par toute la population.

LA POSITION DE M. TISZA

PARIS.—Décidément la situation de M. Tisza est menacée ; en même temps que les libéraux, qui jadis étaient tous à lui l'abandonnent en partie, les conservateurs, ses adversaires naturels, recommencent la lutte. Le ministre si puissant qui célébrait récemment le dixième anniversaire de son entrée au pouvoir, pourrait bien ne pas avoir à célébrer le onzième.

Par une coincidence assez curieuse, M. le comte Taaffe se trouve en même temps fort attaqué à Vienne.


**Le Docteur Victor Perrault**

a ouvert son bureau au No 136 rue Saint-Denis, où il reprendra l'exercice de sa profession.

Il portera une attention toute spéciale aux maladies de la peau. 226—1

**Aux sourds**

Une personne guerie de surdité et d'un bourdonnement dans la tête datant de 23 ans, par un remede simple, enverra la recette de ce remede à toute personne qui s'adressera à Nicholson, 30, rue Saint Jean, Montréal.

**L'une des raisons**

pour lesquelles l'*Emulsion de Scott* se vend si rapidement c'est qu'elle est la meilleure, le Dr W. H. Cameron, d'Halifax, N. E., dit : "J'ai prescrit l'usage de l'*Emulsion de Scott d'huile de foie de morue avec Hypophosphites* depuis deux ans, et je l'ai trouvée plus agreable à l'estomac et j'ai obtenu de meilleurs résultats qu'avec aucune autre préparation du genre qui soit venue à ma connaissance." En vente chez tous les pharmaciens, 50 cts et $1.00.

**Ainsi que la sentinelle fidèle**

nous avertit du danger, une toux sèche annonce que la consomption est imminente. Ecoutez l'avertissement et employez le Baume Pectoral d'Hagyard, le remede le plus efficace et le moins dangereux pour tous rhumes, l'asthme, bronchites et tous les maux de la gorge ou des poumons.

**Ne risquez rien**

Ne vous fiez qu'aux faits. Rien n'égale Hagyard's Yellow Oil pour brûlures, engelures, neuralgie, croupe, maux de gorge et douleurs de tous genres. Peu importe où se trouve la plaie ou la douleur ou quelle en est la cause. Hagyard's Yellow Oil vous soulagera.

**Hotel du Canada**

Les visiteurs de Montréal trouveront tout le confort désiré à cet hôtel : splendide salon, vastes salles à diner, vins recherchés et une table excellente.

Les dîners à 25 cents sont fins et succulents.

Coin des rues Saint Gabriel et Sainte Thérèse 280-m

**G. D. SIVIGNY**

**PLOMBIER, COUVREUR**

ET POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE ET A VAPEUR.

**15 RUE SAINT-VINCENT—15**

MONTREAL. 236—1 a

**F. X. CREVIER**

A transporté sa place d'affaires au

**NO 302, RUE CRAIG**

F. X. Crevier, plombier, couvreur, fabricant de cornières en tôle galvanisée, et poseur d'appareils de chauffage à eau chaude, etc.

Sollicite toute commande pour couvertures, plomberie et appareil de chauffage. Ouvrages neuf et réparations exécutés avec soin et à des prix très modérés.

F. X. CREVIER.
302, rue Craig.
210

**Avis Aux Cultivateurs**

Lorsque vous achetez de l'huile pour vos machines ne manquez pas d'acheter

**L'HUILE LARDINE-RED ENGINE**

de McColl. En employant cette huile vous rendrez vos machines plus souples et plus faciles à manier qu'avec toute autre huile.

Cette huile est manufacturée seulement par

**McColl, Frères & Cie**

**TORONTO, ONTARIO.**

FAITES USAGE DU

**VIN-QUININE**

DE

**CAMPBELL**

LE SEUL VERITABLE


## COLONNE CARSLEY.

Mardi, 22 Oct. 1889

RAPPORT DE LA TEMPERATURE

21 Oct. 1889, 11 a.m.

BUREAU METEOROLOGIQUE, TORONTO, Spécial à S. CARSLEY. PROBABILITES POUR LES PROCHAINES 24 HEURES. Lacs et haut du St-Laurent—Du lac Saint-Pierre à la baie de Quinte.

Vents du nord, temps généralement beau ; temps froid.

S. CARSLEY

LA TAXE D'EAU

Les cas suivants nous ont été rapportés par notre commissaire spécial. Pour différentes raisons nous ne donnons ni les noms ni les adresses des personnes, mais nous pouvons les fournir si l'occasion l'exige.

S. CARSLEY

A M. S. CARSLEY,

MONSIEUR.—En soumettant les cas ci-inclus, je désirerais faire quelques observations au sujet de ce que j'ai remarqué quand j'ai été occupé à cet ouvrage.

En premier lieu, je désire annoncer que pendant que je m'occupais de journalisme, j'ai visité les endroits les plus sales de plusieurs grandes villes d'Angleterre, mais je n'en ai jamais trouvé de pires que ceux que j'ai vus en cette ville depuis trois ou quatre jours.

Assurément le conseil de ville devrait avoir les moyens de forcer les basses classes (je devrais dire les plus basses classes) à garder les environs de leurs maisons propres.

Il est tout à fait disgracieux de voir dans une ville grande prospere comme Montreal les citoyens se rouler dans la boue, sans que les autorités essaient de changer la condition des choses. Ce qu'il nous faut ici, suivant moi, ce sont des inspecteurs sanitaires énergiques qui visiteraient continuellement ces endroits malpropres, afin de les tenir dans une condition qui ne serait pas continuellement un danger pour la sante publique.

Quant à la taxe d'eau le sentiment général des personnes que j'ai visitées est qu'elle devrait être imposée au propriétaire. Il n'y a aucun doute que le mode actuel de collecter cette taxe est un lourd fardeau pour le pauvre, et les petits détailleurs dans les endroits pauvres (c.-à-d., les epiciers, les bouchers, etc) car comme un d'entre eux me l'a fait remarquer : "Nous savons tous quand le percepteur de la taxe d'eau a fait sa ronde par la diminution de nos transactions argent comptant."

Votre avec respect.

J. B. M.

RAPPORT DE LA TAXE D'EAU

No. 1—Le mari sans travail. La femme est obligée de coudre pour supporter la famille. Elle gagne à peine assez pour leur fournir la nourriture nécessaire. Taxe d'eau $8. Un homme est venu mardi et a menacé d'arrêter l'eau si elle n'était pas payée immédiatement. N'a pas les moyens de payer et s'attend chaque heure à voir arrêter l'eau.

No 2—Le mari malade au lit dans le dernier degre de consomption. A été incapable de travailler depuis deux ans. La femme gagne une vie précaire pour elle-même, son mari et sa fille en lavant à la journée, etc. Taxe d'eau $8.75. On a menacé d'arrêter l'eau et lorsque celui qui ecrit ces lignes est entré chez elle, la pauvre femme était à laver des vêtements parce qu'elle craignait de ne pas en avoir de nets lorsqu'on arrêterait l'eau.

NOTE.—Sans aucun doute une femme laborieuse, propre et industrieuse et une femme qui a vu de meilleurs jours.

No. 3.—Une veuve avec trois petits enfants. Le mari est mort il y deux ans. Elle a enterré sa niece au mois d'août dernier. Elle gagne 75c. par jour lorsqu'elle fait une journée complete. N'a pas les moyens de payer sa taxe d'eau. Un homme est venu pour arreter l'eau, la veille du jour ou l'auteur de ces lignes y est allé, mais il n'a pu trouver le tuyau. Elle s'attend à être privé d'eau à chaque instant.

No. 4.—Le mari est journalier. Il est sans ouvrage depuis quelques temps. Il a cinq enfants a faire vivre. Taxe d'eau $6.50. L'eau fermee mardi. A été obligé de mettre des effets au mont de piété pour payer sa taxe d'eau.

No. 5.—Le mari est journalier. Gagne $7.00. par semaine quand il travaille tous les jours. Sa femme a perdu l'usage de ses deux jambes. Il a quatre enfants. Depuis l'hiver dernier, sa femme et ses enfants sont malades tour à tour. Ses gages suffisent à peine pour nourrir et vêtir sa famille. A été averti que son eau serait fermée si la taxe n'était pas payée aujourd'hui (lundi). A offert de payer par versements, mais le collecteur a refusé d'accepter cette offre.

Note.—Le mari, parait industrieux et désireux de payer ses dettes s'il en avait les moyens. Il a beaucoup de connaissance et parait aimer la propreté.

No 6—Le mari, un machiniste sans ouvrage depuis trois mois. Trois enfants. Le plus vieux des garçons n'est fait couper les doigts mardi dernier dans une machine. Taxe d'eau $7.25. Le collecteur est venu pour la dernière fois et il s'attend à chaque heure à voir fermer son eau.

No 7—Le mari malade depuis trois mois. Sept enfants. Un seul âgé de 12 ans travaille. La fille malade aussi. La demande finale lui a été faite, mais il ne peut pas payer.

No 8—Une veuve. Un bras paralysé. Incapable de travailler—quatre enfants. Un garçon gagne $1.50 par semaine. Taxe d'eau $7.00 ; pas les moyens de payer. On l'a menacée de fermer son eau.

No 9—Le mari invalide. Incapable de travailler. Sept enfants. Deux garçons à l'ouvrage. Une fille à l'hopital. Taxe d'eau $5.75. S'attend à voir fermer son eau de jour en jour.

No 10—Le mari malade incapable de travailler. A quatre enfants, dont un travaille. Sa femme malade des fievres typhoides. Taxe d'eau $5.75. On était sur le point de fermer son eau, mais il réussit à trouver le montant necessaire pour payer sa taxe. (Note—Bien qu'ils ne veulent pas l'avouer je suis fortement d'opinion que l'argent a été obtenu d'un preteur sur gages.—J. B. M.)

No 11—Une ruelle contenant huit logements—quatre hauts. Cour non pavée, couverte de choux pourris et saletes de toutes sortes. Maisons et les personnes qui les habitent malpropres. Les hommes gagnent leur vie en travaillant au jour le jour. Les loyers de $7 à $5 par mois. Taxe d'eau $5 en montant. Eau fermee mardi dernier. La vraie place pour une épidemie sérieuse.

No. 12.—Le mari journalier. S'est cassé la jambe il y a trois mois. N'a pas travaillé depuis. Un enfant gagne quelques sous à la journee. Eau fermee mardi.

No. 13.—Mari journalier, malade tout l'été. Trois enfants. Taxe d'eau $5.75. Eau fermée mardi dernier.

No. 14.—Mari invalide. N'a pas travaillé depuis depuis deux ans. La femme travaille à la journee. Taxe d'eau $5.75. N'a pas les moyens de payer et s'attend chaque jour à la voir fermee.

No. 15.—Une veuve, gagne environ $2.00 par semaine à coudre. Taxe d'eau $5.00. N'avait pas les moyens de payer, et son eau a été fermée mercredi.

No. 16.—Le mari est tailleur mais a été sans ouvrage. Eau fermee il y a en huit jours mercredi. A été obligé d'emprunter le montant, de certaines amis pour payer sa taxe.

No. 17.—Le mari sans ouvrage depuis trois ou quatre mois. Un enfant malade et mourant. L'eau fermée mercredi. Sans avis prealable.

No 18—Une cour contenant 8 logements, 4 hauts et 4 bas. La cour dans une condition plus sale que celle ci-dessus mentionnée et cependant le montant du loyer est $7.00 et la taxe d'eau $8.50. Un des locataires a payé son eau ; les autres ne l'ont pas fait et s'attendent à la voir fermer. Dans l'interêt de la santé publique il faut espérer que les autorités ne priveront pas ces gens de leur eau.

No. 19.—Le mari journalier. Quatre enfants. En a enterré un il y a quinze jours, qui avait été malade tout l'été. Le mari, quand il travaille tous les jours gagne $8. par semaine. Loyer $7.00 par mois. Taxe d'eau $8.50. Ne sait pas comment faire pour la payer vu que l'ouvrage a été rare depuis quelques mois.

Un autre rapport de notre commissaire spécial sera publié dans le *Star* de samedi prochain.


# POUR LES FROIDS

La Maison

**MARSAN, GENDRON & CIE**

**Offre au public**

de très grands avantages. Une visite est respectueusement sollicitée

300 échantillons de manteaux pour enfants de l'âge de 3 à 12 ans sont offerts à moitié prix. C'est le plus beau choix et le seul à Montréal. La maison MARSAN, GENDRON & CIE est en position de donner un tel avantage.

MANTEAUX faits sur commande.
HABILLEMENTS et PARDESSUS faits sur commande.

**MARSAN, GENDRO & CIE**

**293 RUE ST LAURENT**

COIN DE LA RUE MIGNONNE

Agents pour les patrons en papier de la "New-York Domestic Paper Fashion Co."

**PRESSES A FRUITS**

Pour VINS GELEES, Etc.

—AUSSI—

Presse et Machine Combinées à Broyer les Fruits

Nouvelles Presses à Citron en Verre

PRIX 20 CENTS

**CAGES D'OISEAUX**

ET D'ECUREUILS

—AUSSI—

Ferronnerie de Bâtisses, Serrures, Pentures, Targettes, Espagnolettes, etc., chez

**L. J. A. SURVEYER**

1588 RUE NOTRE-DAME

**Loterie Nationale**

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE.

Au profit de l'Œuvre des Soeurs de Bonsecours de Colonisation de la Province de Québec.

Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec 32 Vic. ch. 36

Classe D

Le 2ème tirage mensuel aura lieu

Mercredi, 20 Nov. 1889

A 2 Hres p.m.

au Cabinet de Lecture Paroissial, à Montreal, Canada.

VALEUR DES LOTS

**$50,000.00**

GROS LOT

Un Immeuble de $5,000

NOMENCLATURE des LOTS

| | | |
|---|---|---|
| Immmeuble de..... | $5,000 | $5,000 |
| 1 do ..... | 2,000 | 2,000 |
| 1 do ..... | 1,000 | 1,000 |
| 4 Immeubles de..... | 500 | 2,000 |
| 10 do ..... | 200 | 2,000 |
| 30 Ameublements..... | 200 | 6,000 |
| 60 do ..... | 100 | 6,000 |
| 200 Montres d'or de..... | 50 | 10,000 |
| 1000 do ..... | 10 | 10,000 |
| 1000 Services de toilette | 5 | 5,000 |
| 2307 Lots valant . . | | $50,000 |
| Cout du billet . . . | | $1.00 |

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage.

LE SECRETAIRE,
S. L. LEFEBVRE
Bureaux : 19 rue St-Jacques
MONTREAL, CANADA

**Pianos Réparés**

Le meilleur place pour faire accorder et reparer les pianos, c'est à l'atelier du professeur L. A. LAURIER, 510, Rue Notre-Dame, où il s'occupe de toutes sortes de réparations, telles que de renouveler les marteaux, régler le mécanisme pour les tables de pianos et de donner l'accord parfait. Près de huit cents familles sont satisfaites de son ouvrage qui est parfaitement bien fait. Les meilleurs musiciens le recommandent au public. 183

**FIL en BOBINES**

—DE—

**CLAPPERTON**

Nous informons le commerce en général que nos prix et conditions sont aussi avantageux que ceux de toutes les autres fabriques de premier ordre.

**GEO. D. ROSS & CIE**

Agents généraux au Canada pour le fil en bobines de Clapperton

**GUERISON CERTAINE**

des MALADIES NERVEUSES par le

**SIROP HENRY MURE**

Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris

POUR LA GUERISON DE

*Epilepsie-Hystérie*
*Hystéro-Epilepsie*
*Danse de Saint Guy*
*Maladies du Cerveau*
*et de la Moelle épinière*
*Diabète sucré*

*Convulsions, Vertiges*
*Crises nerveuses, Migraines*
*Eblouissements*
*Congestions cérébrales*
*Insomnie*
*Spermathorrée*

Notice très importante envoyée gratis sur demande

**HENRY MURE, à Pont-St-Esprit (France)**

Dépositaires à Montreal : LAVIOLETTE & NELSON.

**EUGENE F. PHILLIPS**

USINES ELECTRIQUES, (Limitée)

MONTREAL.

(Branche Canadienne des usines électriques américaines, Providence, R. I.)

—FABRICANT DE—

Fil électrique isolé fini et patenté, cordes incandescentes et pour telephone, fil pour lumiere électrique.

Fil magnetique, patenté, recouvert en caoutchouc, fil enveloppé de plomb, cordage flexible fil pour indicateurs et pour bureaux, cables pour souterrains et pour l'air.

Ecrire pour prix à

**JAMES COOPER**

—AGENT—

204, RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

**J. N. ARCHAMBAULT**

AGENT D'IMMEUBLES

PRETS, ASSURANCES ET DE COLLECTIONS.

Bureau : 1598 RUE NOTRE-DAME

11 juil—1a

**J. E. B. NORMANDEAU**

1608 Rue Notre-Dame,

CHAMBRE 18.

Comptable et agent d'immeubles. Spécialité administration de successions et collection de loyers. Références de première classe.

6 Juin—1 A

**Jos. LAMOUREUX**

Marchand-Tailleur

OUVRAGE DE PRATIQUE UNE SPECIALITE

1601, rue Sainte-Catherine

MONTREAL.

74-a

**O. CAUCHON,**

—MARCHAND DE—

PERRUQUERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, PINCEAUX, VITRES, MASTIC LAMPES, etc., etc.

Assortiment complet de

**TAPISSERIES**

2 Cts en montant.

315—Rue Saint-Laurent—315

Montréal.

P.S.—Tout ouvrage en Peintures, Blanchissage, Tapissage etc., etc., exécuté sous le plus court délai et à des prix très modérés.

Telephone 1021. 139—1 a

**TAPISSERIES**

ASSORTIMENT D'AUTOMNE DES PLUS COMPLETS ET DES MIEUX CHOISIS

**L. N. DENIS**

—PEINTRE ET—

Maisons, Enseignes et Tapisserie, Blanchissage, Etc.

**200 RUE SAINT-LAURENT**

Ayant un grand assortiment de peintures, huiles vernis, ferronnerie, etc.

**FRS. MARTINEAU**

MARCHAND DE

**Peintures et Tapisseries**

Ferronnerie, Lampes, Glaces de miroirs, Huile de charbon, Manie, Huile de lin, Térébenthine, Vitres, Etc., Etc., Etc.

Les entrepreneurs menuisiers, peintres, couvreurs, plombiers, trouveront constamment tous les matériaux nécessaires à la construction, toutes sortes d'outils, etc.

L'on trouvera aussi toutes sortes d'ustensiles, tels que chaudrons, canards, soupières, poêles à frire, pots à colle, etc., etc. Les meilleurs blancs anglais, importés directement à très bon marché et aussi toutes sortes de blancs canadiens. Mention spéciale : Huile d'Olive pure

**FRS. MARTINEAU**

No. 1361, RUE STE. CATHERINE.

Montréal, 6 février 1889.

**UN CONSEIL OPPORTUN**

Voici le temps de faire une visite à l'établissement de

**KENNEDY**

Il reçoit actuellement son nouvel assortiment d'automne et les patrons de choix se vendront rapidement.

NOUVELLES ETOFFES

Nous venons de recevoir un assortiment de choix de nouvelles étoffes pour vêtements d'automne, les plus belles, croyons-nous, que l'on ait jamais vues en cette ville. Il est vrai que le prix de ces étoffes est un peu élevé, mais il faut remarquer qu'elles sont dans les dernières modes et d'une qualité supérieure. Nous confectionnons sur commande avec ces étoffes des vêtements pour hommes et enfants, à un prix modique, nous contentant d'un léger profit.

Nouveaux Habillements

Nous avons maintenant au magasin un assortiment considérable d'habillements confectionnés que nous vendons à bas prix.

Habillements d'automne pour enfants

Si vous désirez la variété du choix, quant au choix de confection, la qualité des étoffes et le bas prix des vêtements, vous épargnerez du temps et de l'argent en allant tout droit chez

**KENNEDY**

où vous serez servi à souhait. Ils ont confectionné pour cette saison un grand assortiment d'habits qu'ils vendent au plus bas prix.

Pantalons ! Pantalons !

Assortiment complet, d'une coupe parfaite et confectionnés avec soin.

Venez les examiner

Ce sont, sans contredit, les plus beaux qu'il soit possible d'acheter au prix auquel nous les vendons.

Examinez les prix

Nos prix sont si peu élevés, qu'il est impossible à toute autre maison de nous faire de la concurrence.

J. G. KENNEDY & CIE,
31 et 33 Rue Saint-Laurent.

**GIBB & CIE**

Ayant reçu leurs marchandises d'automne en fait de

**TWEED, DRAP ET MERCERIE**

Ainsi que les patrons de Poole pour habillements, invitent le public à les visiter.

**Etoffes à Robes pour l'Automne**

LES DERNIERS PATRONS

—ET LES—

**NUANCES LES PLUS RECENTES**

Matériaux pour costumes et pardessus d'automne, en variétés infinies.

Sous-vêtements de dames et messieurs, écossais, de toutes couleurs et grandeurs.

Beaver noir, Melton noir, Frieze irlandais.

Draps blancs et gris de toutes grandeurs et pesanteurs.

Couvertes de chevaux, qualités diverses.

Flanelles, écarlate, de Galles, de SAXE, grise, Flanelle de fantaisie pour chemise.

Toutes les marchandises ci-dessus sont toutes laine et de bonne qualité.

"Jeans" "Mon's Says" et "Durantes"

Draps de billard, de toutes quantités.

**Entrepots de Gants de Kid Français**

ETABLI EN 1837

**THOMAS MUSSEN**

1651 1653 et 1655 Rue Notre-Dame

Nouveautés, Tapis, Prélarts, Linoleums, Drap à Billard, Etc.

en gros et en détail.

**T. A. et A. U. GROTHE**

95½ Rue Saint-Laurent, 95½

Invitent le public à leur faire une visite afin que ceux qui ont besoin de bijoux et articles de fantaisie puissent juger par eux-mêmes de la beauté et de la valeur des marchandises, comprenant :

Montres d'or et d'argent pour dames et messieurs.

Chaines d'or et d'argent. Epingliettes et Boucles d'oreilles d'or fin. Diamants.

## Nul Remède Universel

N'a encore été découvert ; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'Impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

## Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrance. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule**, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

## Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

LA SANTÉ AVANT-TOUT
TRADE MARK

## REMEDE DU DR. SEY

*Le GRAND REMEDE FRANCAIS contre la Dyspepsie, les Affections Bilieuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.*

Le *REMEDE DU Dr. SEY* est un composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le *REMEDE DU Dr. SEY* peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

*Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout.*

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
*1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.*

## VOICI VOTRE VERITABLE SAUVEUR

M. A. RACICOT, demeurant autrefois sur la rue St. Laurent, maintenant sur la rue Craig No 3538, tout vis-à-vis le milieu du Carré Viger.

C'est là où l'on se rend en foule pour se procurer ses célèbres Remèdes sauvages, dont il est le seul inventeur, sachant qu'ils guérissent radicalement : Dyspepsie, Maladie de Foie, Mal de Reins, Constipation, Jaunisse, Névralgie, Rhumatismes, Boutons, Scrofules, Erysipèle, Hydropsie, Asthme, Bronchites, Paralysie, Catarrhe, Phthisie, Mal de Matrice (leur spécialité), Maladies nerveuses, Inflammations quelconques, Mal d'Yeux, d'Oreilles, Crachement de sang, Cancers, Chancres, Tumeurs, Panaris, Hernie, "Crowe's" Diabète Sucrée, Migraine, Diarrhée, Choléra, Maladies vénériennes "une spécialité" et en un mot toutes les maladies dont est frappé l'humanité souffrante.—Discrétion vers les uns aux autres.

OUVERT : de 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. N'oubliez pas l'adresse,

A. RACICOT, herboriste,
38 rue Craig, vis-à-vis le milieu du Carré Viger, la seule maison où il y a une galerie.

CERTIFICAT.—Les plus célèbres médecins, après avoir soigné de leur mieux pour la maladie du foie, la goutte, la dyspepsie, la bronchite, le cancer et la faiblesse, m'avaient condamné à mourir. Lors, je commençai à faire usage des célèbres Remèdes Sauvages de M. A. Racicot qui demeure maintenant sur la rue Craig, tout vis-à-vis le milieu du Carré Viger, et je fus complètement guéri. Tous ceux qui liront ceci seront sûrs de m'en voir pas trompés.

LEONIDE DESCHAMPS,
58-6 Cordonnier, Montréal.

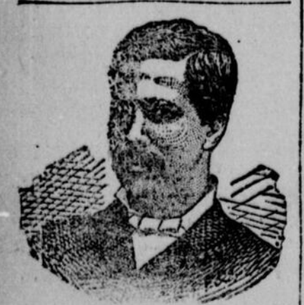

sur le point de devenir malade de

*Tous les Vrais Remèdes, l'Indigestion, Lettre Crues, l'Encrouement, la Pleurésie, la Bronchite, le Crachement de sang, la Consomption, les maladies de poitrine et des poumons, etc.*

Ces maladies sont guéries par l'usage du sirop Pectoral et Nervin, des pastilles Toniques et Pilules Magiques de J. E. D. Racicot, 1431 rue Notre-Dame, Montréal, à l'ombre du sauvage. Depuis l'automne et l'hiver que nous sommes ici, les Rhume et autres maladies ne sont ils pas ceux qui nous viennent le plus de notre position prendre le terrible chemin de la maladie ! On l'appelle consomption.

Et on veut éviter de payer des sommes énormes plus tard, sans obtenir aucun succès, lorsque ce ces remèdes. Que Dieu bénisse ceux qui ont une bonne santé ! c'est un bien incalculable, et pour l'avoir vous n'avez qu'à vous adresser à J. E. D. Racicot. Des milliers de personnes ont obtenu leur guérison par ces légers remèdes sauvages, qui sont connus partout delà de quinze ans. Il n'y a pas à hésiter, il ne faut pas oublier que vous trouverez ces remèdes, pour toutes les maladies, aux salutaires Vertus dont ils sont traités d'une manière spéciale et admirablement guéries. Le véritable et le seul Pain de Vie est celui qui est vendu par un spécialiste connu de lui seul. Prix demi piastres. Souvenez vous que les remèdes de J. E. D. Racicot se trouvent sur la rue Lagauche lorsqu'on avoir son visage en regardant, et qu'on est en face du sauvage. Montréal, 1431 rue Notre-Dame, à l'angle de Sauvage. Montréal, à Québec, en No 1 rue St Joseph, St Roch, et Sherbrooke, rue du Pont.

Ou n'ouvre pas le dimanche : la semaine de 8 heures le matin à 9 heures le soir.
58-1an


# FEUILLETON

# LA TIGRESSE

PREMIÈRE PARTIE

## L'ENFANT VOLÉ

### V

UNE AUTRE MÈRE.

Il faut maintenant, que nos lecteurs nous permettent de rétrograder de quelques jours en arrière, et de pénétrer dans un autre intérieur bien différent de celui que nous venons de dépeindre.

Pour cela, il ne sera pas nécessaire d'aller bien loin ; nous n'aurons qu'à traverser la faible distance qui sépare la rue de Morée de la rue La Tour-d'Auvergne.

Vers le milieu de cette rue, moins passagère et moins bâtie à cette époque qu'elle ne l'est aujourd'hui, existait une grande maison, derrière laquelle s'étendait un assez vaste jardin. Au fond du jardin on avait bâti un petit pavillon, mais ce pavillon trouvait rarement des locataires. Cependant, une jeune femme, qui, un an avant les scènes auxquelles nous venons d'assister chez le banquier Rivadarcas, avait visité, par une jolie matinée de juin, le petit immeuble dédaigné, l'avait loué, séance tenante, sans en marchander le prix un peu exagéré.

Aux questions de la concierge, elle avait répondu qu'elle s'appelait Mme Marcus, qu'elle était veuve, qu'elle avait deux enfants, un garçon, une fille, cette dernière, maladive et ayant besoin de beaucoup de calme autour d'elle, plus deux domestiques. Elle avait déclaré encore qu'elle était étrangère, née en Espagne, ce qu'indiquaient, d'ailleurs, son type et son accent ; qu'elle ne recevait jamais personne, ne sortait guère et tenait essentiellement à la solitude, ne s'occupant que du soin de l'éducation de ses enfants. Elle n'avait aucune relation à Paris, où elle désirait ne s'en point créer.

Tout cela était dit simplement, avec une grande dignité qui imposait le respect et la discrétion, et la beauté mélancolique de cette femme achevait de lui conquérir les sympathies, même des êtres les plus inférieurs et les plus grossiers auxquels elle pouvait avoir affaire. La concierge, brave femme, veuve elle-même, âgée d'une cinquantaine d'années, avait ressenti vivement cette impression de respect vis-à-vis de l'étrangère, augmentée encore par ce fait que Mme Marcus payait d'avance un an de location et donnait un denier à Dieu de nature à dépasser les espérances de la concierge la plus exigeante.

Dès le lendemain, les tapissiers étaient arrivés, sous la direction d'un vieux nègre, absolument taciturne, et des grosses lèvres saillantes de qui il était impossible de tirer une parole en dehors de celles qu'il adressait nécessairement aux ouvriers pour les guider dans leur travail. Le mobilier et les tentures qu'ils disposaient dans le pavillon étaient riches mais un peu sévères. Lorsqu'ils eurent fini de placer les meubles, les tapis, les rideaux, pendant deux jours arrivèrent des caisses scrupuleusement fermées, qu'on introduisit au rez-de-chaussée ; puis, les caisses déballées sans doute, le vieux nègre revint, accompagné d'une jeune suivante ou femme de chambre aussi discrète, aussi muette, que son noir compagnon. Tous deux s'enfermèrent dans l'appartement et achevèrent l'installation, loin de tous les regards.

Huit jours après la première arrivée de Mme Marcus, qu'on n'avait pas revue, tout était terminé, évidemment, car, un soir, une voiture s'arrêta devant la porte de la maison principale donnant sur la rue de La Tour-d'Auvergne. De cette voiture, qui s'éloigna aussitôt à toutes brides, descendirent trois personnes : Mme Marcus strictement voilée et vêtue de noir, un petit garçon âgé d'une dizaine d'années et une fillette, qui paraissait, à en juger par la taille, avoir environ de treize à quatorze ans. Tous les trois se dirigèrent vers le pavillon, où ils trouvèrent la porte ouverte par le vieux nègre, qui attendait sa maîtresse, en compagnie de la femme de chambre. Puis la porte se referma.

La concierge qui n'avait pas osé suivre ses nouveaux locataires, eût bien voulu certainement connaître l'état exact de l'appartement et la disposition intérieure des objets qu'on y avait amenés, surtout des caisses fermées dont elle ignorait le contenu ; mais jamais la porte du pavillon ne s'était ouverte pour la digne Mme Leclou, et jamais l'occasion ne s'était présentée pour elle de venir même remettre une lettre, une dépêche, un paquet, annoncer qu'un visiteur avait demandé " madame " et laissé sa carte " en l'absence de madame. " Il ne venait pas de lettres ; il ne venait pas de dépêches ; il ne venait pas de visiteurs. Nul fournisseur même n'avait jamais apporté quoi que ce fût. Le vieux nègre allait aux approvisionnements et faisait la cuisine. Les enfants dont on eût pu, peut-être, espérer quelque indiscrétion, ou quelque bavardage, ne sortaient qu'avec leur mère, et toujours le soir, à la nuit tombée. On avait seulement fini par savoir que le petit garçon répondait au nom de Jean, sa sœur au nom de Jeanne, prononcé d'une façon étrange, et c'était tout !

Plus favorisés que les voisins et la concierge, nous allons pénétrer dans cet intérieur si bien fermé et voir ce qui s'y passait. Le pavillon n'était pas fort grand. Elevé de trois marches au-dessus du sol pour le protéger contre l'humidité, et, d'ailleurs, bâti sur caves, il se composait, outre le rez-de-chaussée, d'un étage, surmonté d'un toit presque plat, sous lequel on avait ménagé, au plus d'un assez vaste grenier, deux mansardes habitables. Tout cela était meublé d'une façon confortable, riche même, mais simple et sévère, ainsi qu'il convient à une veuve. La chambre personnelle de Mme Marcus, seule, frappait par un caractère particulier, absolument exotique, et les fameuses caisses qui avaient tant excité la curiosité de la concierge en contenaient nécessairement la décoration, puisqu'aucun des objets placés dans cette pièce ne sortait des magasins ordinaires. Cette pièce était garnie du haut en bas de nattes d'Orient d'une grande richesse et d'une extrême originalité couvrant les murs, en guise de tapisserie, le parquet, et même le plafond. Du reste, toute cette chambre, évidemment venue de loin, conservée avec un soin passionné, n'était pas autre chose qu'un souvenir, la relique adorée des jours enfuis.

Cette chambre ainsi disposée, ainsi conservée par Mme Marcus dans la fidélité de son exactitude, c'était la chambre de jeune mariée de Dolorès, reconstituée par elle, sans qu'il en n'y manquât car le portrait en pied de Miguel, seul tableau admis en ce sanctuaire se dressait en pleine lumière, placé de telle sorte que le premier regard de la jeune femme, en s'éveillant, comme son dernier regard, au moment de s'endormir, tombât sur ces traits chers.

Un seul objet nouveau était entré dans cet asile de l'amour fidèle et absolu, promesse et preuve de l'amour éternel, cet objet était un prie-Dieu d'ébène au-dessous du portrait. Chaque soir, avant de se coucher, Dolorès allait s'agenouiller sur le prie-Dieu, devant le portrait de son mari. Chaque matin, à son lever, elle allait encore s'agenouiller là ! Et elle priait, et elle parlait longuement à la chère image du mort chéri, lui ouvrant son cœur, lui demandant conseil, aide et appui, lui disant :

—Inspire-moi ! Envoi-moi la force et le courage ! Envoi-moi la lumière et la vérité !

Après cette prière du matin, Dolorès, chaque jour, entrait dans la chambre de sa fille, de cette héroïque petite Juanita, dont on se rappelle le sacrifice filial, et que les années, en se succédant, avaient faite grandelette, sans lui rendre la raison. La charmante et malheureuse enfant, en effet, était restée folle, moins malheureuse, en sa démence, que la mère en sa pleine raison ; cette noble et fière Dolorès, frappée au cœur de tous les coups qui peuvent le transpercer. La folie de Juanita, par une grâce suprême, était douce et presque souriante, et n'était lugubre et cruelle que par son reflet sur l'âme de la veuve de Miguel. Sauf en ceci que Juanita se croyait morte et parlait toujours d'elle-même à la troisième personne, comme de quelqu'un d'étranger, et qu'elle passait souvent de longues heures dans une étrange absorption, la filiette vivait, parlait, pensait à peu près ainsi que tout le monde, lorsqu'il s'agissait des choses de la vie courante. Elle tombait dans défréquents engourdissements, d'où elle revenait d'elle-même, sans souffrance, avec une nouvelle provision, au contraire, de vitalité et de bonheur Quand on l'interrogeait, elle répondait avec un doux sourire :

—J'étais avec Juanita et son papa. Ils étaient ensemble bien heureux. Ils parlaient de toi, maman, et de mon frère.

Alors, elle racontait parfois des lambeaux de ces conversations, où Dolorès reconnaissait, avec une émotion facile à comprendre, non seulement les tournures de phrases de son mari, mais la tournure de ses idées. Peu à peu, Dolorès en était venue elle-même à interroger sa fille sur ces mystérieux entretiens auxquels elle prétendait assister entre Juanita et son père, et à régler une partie de ses actes d'après ce que l'enfant lui en rapportait et lui en expliquait.

### VI

CE QU'IL ÉTAIT ADVENU DEPUIS HUIT ANS.

On doit se rappeler qu'à la suite des événements rapportés dans le prologue de ce récit, tout ce qui touchait de près à Miguel avait disparu de Buenos-Ayres, sans qu'il fût possible d'en retrouver la trace. Bien des raisons avaient décidé Dolorès à en agir ainsi. La jeune femme n'avait consenti à survivre à la mort de l'homme aimé que pour l'accomplissement d'un double devoir également sacré à ses yeux : Elever les enfants nés de sa courte union avec celui qui n'était plus ; punir les infâmes qui avaient assassiné le père, torturé la fille, fait de la belle et douce existence de Dolorès une longue et cruelle agonie de toutes les minutes.

Pour élever ses enfants, elle n'avait besoin de personne. Miguel était riche, et lorsque avait commencé la guerre civile, lorsqu'il s'était mis à la tête des insurgés soulevés contre la tyrannie du dictateur, il avait eu la précaution de réunir tous ses fonds, après avoir réalisé sa fortune, et de les placer en Europe, à l'abri des convoitises et des confiscations du dictateur. De ce côté donc, Dolorès n'avait aucune préoccupation et rien ne le forçait à séjourner dans la république Argentine.

D'autre part, ayant constaté que Lopez n'avait point succombé pendant la lutte, et qu'il avait dû s'échapper, il fallait savoir ce qu'il était devenu, trouver le moyen de le rejoindre où qu'il fût, et l'atteindre sans qu'il songeât à se mettre sur ses gardes. Or, le meilleur moyen de le rassurer, de l'amener à n'avoir aucune défiance, de lui inspirer une pleine sécurité, c'était de lui faire croire que la veuve de Miguel était morte, qu'il ne restait rien de la famille de la victime.

Donc, elle avait résolu de disparaître, de disparaître absolument, de disparaître à tout jamais, de façon que Lopez, n'entendant plus parler d'elle, ni d'aucun de ceux qui portaient encore le nom de Miguel Mussagaray, pût croire que la mort les avait atteint à leur tour, et qu'il s'endormît dans une sécurité trompeuse. Puis, inconnue, elle pourrait le retrouver plus facilement, suivre sa vie, en découvrir le point sensible, et se révéler brusquement, le jour venu, aux coups qu'elle frapperait.

Le dévouement de Négro et de Frasquita lui avait permis d'exécuter immédiatement son plan. Pendant les trois jours que dura la bataille des rues, Négro, aidé de Frasquita, réunissait à la hâte les objets les plus chers au souvenir de Dolorès, ceux auxquels son cœur attachait le plus de valeur et qui lui permettaient, un jour, de reconstituer tout ce qu'il est possible de reconstituer d'un passé aimé que rien ne ramènera plus ; mettait ces objets dans un abri sûr, où personne ne pourrait les découvrir ; puis, suivant la volonté de sa maîtresse, incendiait la maison et la faisait en partie sauter, de façon que l'on pût croire que ceux qui l'avaient habitée restaient ensevelis sous les décombres.

Ce sacrifice suprême accompli, ils s'étaient tous éloignés de Buenos-Ayres. Dolorès avait résolu de gagner le Brésil par voie de terre.

Les huit journées qui s'écoulèrent, à la suite du départ, se passèrent sans incident et sans que les voyageurs eussent rencontré un être humain ou découvert la trace de son passage, lorsque Négro, qui était parti en chasse, revint près de sa maîtresse, l'air assez préoccupé.

—Senora, dit-il, en la prenant à part, un cavalier nous précède.

Dolorès tressaillit.

—Qui te le fait supposer ? lui demanda-t-elle.

—Plusieurs petits faits, qui m'avaient déjà frappé depuis hier, et dont je n'avais pas voulu vous parler, afin de ne pas vous inquiéter inutilement, tant que je n'étais pas certain...

—Et tu es certain, à présent ?

—Oui, maîtresse.

—Alors on nous a vus ? reprit-elle avec une crainte marquée.

—Je ne le pense pas, car, ainsi que je viens de vous le dire, ce cavalier nous précède, et évidemment à une assez grande distance.

—Mais, toi, tu l'as vu ?

—Non, ch ! non. Je n'ai vu que la trace, ou plutôt la trace des chevaux qu'il monte successivement.

—Comment peux-tu la distinguer des traces nombreuses de chevaux qui s'impriment sur la poussière ne la pampa ?

—Un cheval monté et un cheval en liberté ne marchent pas de la même allure, et l'empreinte du sabot est toute différente pour celui qui connaît le Campo comme je le connais.

(A continuer).


**Les palpitations de cœur**

Les affections nerveuses, la transpiration aux pieds et aux mains, les douleurs dans le dos et autres maladies du système nerveux sont guéries par l'usage des pilules ferrugineuses de Carter, préparées spécialement pour purifier le sang et le teint et donner du ton aux nerfs.

## PIANOS {HAZELTON FISCHER DOMINION}

—CHEZ—

## L. E. N. PRATTE

1676

NOTRE-DAME, MONTREAL

## IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

TRADE MARK

Le plus pure, la plus forte, la meilleure

NE CONTENANT NI

Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles

E. W. GILLETT, TORONTO, Ont. CHICAGO, ILL.

Fabr't de la Celebrated Royal Yeast Cakes

## SIROP DU PRINCE DE GALLES

DE Mme HARWOOD

Ce sirop, qui est préparé d'après une prescription du célebre Dr. W. K. Bowman, ancien professeur du college McGill, est bien le meilleur sirop pour les enfants contre les diarrhées, dissenteries, dentition difficile, le rhume, etc. Plusieurs des sirops en usage ne sont que des imitations mal réussies de cette préparation et quoique ces sirops soient vendus bon marché il sont toujours trop cher, elle minent la santé de vos enfants. Essayez le SIROP DU PRINCE DE GALLES et venez voir les certificats en grand nombre de parents nous remerciant d'avoir sauvé leurs enfants.

Prix. 25cts la Bouteille

Le meilleur est le meilleur marché à n'importe quel prix. Vendu par les épiciers et les pharmaciens. C. D. MORIN, propriétaire, 1338 rue Notre-Dame.

## VIN

BI-DIGESTIF DE

## CHASSAING

DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.

PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

## CARTER'S LITTLE LIVER PILLS

## Les Pilules de Carter pour le Foie GUERISSENT

le mal de tête nerveux ou bilieux, et soulagent tous les malaises résultant de l'état bilieux du système, tels que : Etourdissements, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quelque le plus grand succès ait été de guérir

## LE MAL

De tête nerveux ou bilieux, cependant les petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également bonnes pour la Constipation, guérissent et préviennent cette désagréable affection. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimulent le foie et régissent les intestins. Si elles guérissaient seulement le mal

## DE TETE

Elles seraient encore inestimable pour ceux qui souffrent de cette maladie ; mais heureusement que leurs bonnes effets ne s'arrêtent pas là, et ceux qui en feront une fois usage trouveront ces petites pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer à moins. Après tout le mal de tête

## NERVEUX

ou bilieux, est le cauchemar de tant d'existences que vos parents n'auront que nous vendons nos pilules, elles n'arrêtent tandis que d'autre n'en font rien.

Les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont très petites et très faciles à prendre. Une ou deux sont une dose. Elles sont strictement végétales et n'irritent pas leur action, quoique agréable à tous ceux qui en font usage. En vente partout, ou envoyé par la malle.

## CARTER MEDECINE CO

NEW-YORK, E.-U.

VEGETABILISHES

## Haar Mittel

—On peut se procurer le " Vegetabilishes Haar Mittel " en gros et en détail, au No 118, rue Saint-Jacques, Montréal.

—Il y a de grandes difficultés à se tenir la tête belle et propre sans faire usage du " Vegetabilishes Haar Mittel."

—Il n'y a qu'un remède infaillible contre la calvitie. Le " Vegetabilishes Haar Mittel " guérit le chapeau, la teigne, le rifle, les dartres, fait disparaître les parasites et les pellicules.

—Personne n'aurait le " mal de barbe " si le barbier se servait du " Vegetabilishes Haar Mittel " comme eau de toilette.

HYGIÈNE
Soins de la Bouche
SE EMPLOYER QUE
L'Elixir, Poudre et Pâte dentifrices
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de SOULAC (Gironde)
Se trouve dans toutes bonnes Parfumeries Pharmacies et Droguéries.
Vente en gros à Montréal chez
LYMAN SONS & Cie, Druggists, 382, 384 Saint Street.

## AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels du Canada. Le fait qu'on y reçoit *La Minerve* dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en general.

| | |
|---|---|
| Acton Vale | Hôtel Richelieu |
| Arthabaskaville | " Albion |
| Beleil | " Noiseux |
| Beleil Station | " Richelieu |
| Berthier en Haut | Hotel du Canada |
| Boston | Tremont House |
| Boucherville | Hôtel Racicot |
| Boucherville | Restanant Au |
| Beauharnois | " de Beauharnois |
| do | St. Lawrence Hote |
| do | Hôtel du Peuple |
| do | " Commercial |
| Buckingham | Grand View Hote |
| Carillon | Hotel Arbique |
| Chenneville | " Hay |
| Cornwall, Ont | " Albion |
| Coteau du Lac | " Commerciale |
| Coteau Landing | Travellers Hotel |
| Curran, Ont | Hotel Labelle |
| Detroit | Russell House |
| Deschambault | Hôtel Paquin |
| Farnham | Revue Hôtel |
| Hamilton | Royal Hotel |
| Hull | Hotel Laberge |
| Hull | Hotel Coallier |
| Ile Perrot Nord | Hotel Ile Perrot |
| Joliette | Hôtel Rivard |
| L'Assomption | " Archambault |
| Laurentides (Saint-Lin) | " du Canada |
| Lachute | " Argenteuil |
| do | " Paquet |
| Longue-Pointe | " Pepin |
| La rairie | " Dominion |
| do | " Montréal |
| do | " McNeil |
| do | Maison Robert |
| Louisville | Hôtel Fréchette |
| La Baie | " Vigneau |
| Le Patrie, P. Q. | " Gendreau |
| Geo Pharand, Ottawa Hotel, l'Orignal, Ont. | |
| Hotel Langevin, Rockland, Ont. | |
| Montréal—Hôtel Windsor, Place Dominion, coin de la rue Dorchester. | |
| do —Saint Lawrence Hall, 135 rue Saint-Jacques. | |
| do —Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent. | |
| do — " Jacques-Cartier, 21 Place Jacques Cartier. | |
| do —Hôtel Lauzon, 1227 et 1229, rue Saint Laurent, quartier St-Jean-Baptiste. | |
| do — " Roy, 307 Dorchester | |
| do — Bourdon, 91 Saint-André | |
| do — Clément, 1236 rue Ontario | |
| do — " B. A. Courtemanche, No Chemin Papineau | |
| do — " Lalonde, 39 Place Chaboillez | |
| do — " Canada, rue Saint-Gabriel | |
| do —Grand Pacific Hotel, 30 Barrack | |
| do —Harry's Sammle Room, cain Saint-Antoine et Inspecteurs | |
| do —Restaurant A. Rodrigue, coin des rues Saint-Jacques et Richmond | |
| do —Union House, 2397 Notre-Dame. | |
| do —Club St-James, 831 Dorchester | |
| New-York | Fifth Avenue Hotel |
| do | French Hotel |
| Nicolet | Hôtel du Canada |
| Orleans Ont | " Lauson |
| Ottawa | " Alexandria |
| do | Restaurant Brunswick |
| do | do Chatelois |
| do | do Hudon |
| do | Russell House |
| Papineauville | Hotel Côté |
| Piedmont, Qué | Hôtel Piedmont |
| Plaisance | Hotel Charlebois |
| do | Hotel Gravel |
| Pointe a Gatineau, P.Q. | Hôtel Union |
| do | " Ferry |
| do | " Ottawa |
| Philadelphie, Pa | Continental Hotel |
| Pointe-Claire | Hôtel du Canada |
| do | " Windsor |
| do | " Duchesneau |
| Québec | " Saint-Louis |
| Rigaud | " du Canada |
| | " Rigaud |
| Roberval, lac St-Jean, Q. | Roberval |
| Roxton Pond | " Nadeau, |
| Sainte-Adele | " Godmer |
| Ste-Agathe des Monts | " Chalifoux |
| St-André d'Argenteuil | Union |
| Saint-André Avellin | Hotel Boyer |
| do | Hotel Fortier |
| St-Antoine, Richelieu | " Giard |
| St Antoine de Tilly | " Bergeron |
| Saint-Benoit | " Neveu |
| Saint-Clet | " du Canada |
| Saint-Chrysostôme | " Union |
| St-Dominique Station | " Saint-Dominique |
| Sainte-Dorothée | " Debien |
| Saint-Eustache | " du Canada |
| Saint-Faustin | " Dusable |
| Saint-Feux de Valois | " Geoffroy |
| Sainte-Geneviève | " Jacques-Cartier |
| St-Gabriel de Brandon | " Cornellier |
| St-George Est. Beauce | " Poulin |
| Saint-Hyacinthe | " Yamaska |
| do | " du Canada |
| do | " Central |
| Saint-Jacques le Mineur | " Derenieau |
| Saint-Janvier | Hotel Depatie |
| Saint-Jean | Hôtel Belmoral |
| Saint Jerôme | " Rochon |
| Saint-Jovite | " Plouffe |
| Sainte-Julienne | " Corsin |
| do | " Provos |
| Saint-Laurent | " Crevier |
| Saint-Liboire | " Bachand |
| Sainte-Madeleine | " du Canada |
| Saint-Martin (Laval) | Montreal House |
| do do | Hôtel Lapensée |
| Sainte-Mélanie | " Perreault |
| Saint-Ours | " Tétrault |
| Saint-Pie, comte Bagot | " Central |
| Saint-Polycarpe | " Lalonde |
| Sainte-Rose | " Magnolia |
| Saint-Romuald | " Saint-Hilaire |
| Saint-Rédempteur | " St-Rédempteur |
| Saint-Sauveur | " Beauchamp |
| Saint-Sauveur | " Plouffe |
| St-Sauveur des Monts | " Lalonde |
| Sainte-Scholastique | " Poirier |
| Sainte-Thérese | " Blainville |
| Saint-Tite, Co. Champl. | " Marchand |
| Saint-Zotique | " Fournier |
| Sorel | " Fish |
| do | " saint-Laurent du Marche Paul |
| do | " |
| Sherbrooke | Railway Hotel |
| Sherbrooke-Est | Hôtel Desruisseaux |
| Terrebonne | Saint-Pierre |
| South Durham | American House |
| Terrebonne | Bernardin .. |
| Thurso | Hotel Chevrier |
| Toronto | Rossin House |
| Treadwell, Ont | Hotel Duchêne |
| Trois-Pistoles | Hôtel Lavigne |
| Trois-Rivieres | " Panneton |
| do | Maison Langevin |
| Valcourt | Hotel Valcourt |
| Vaudreuil | Hotel du Canada |
| Varennes | " Brodeur |
| Victoriaville | " Prince de Galles |
| do | " Samson |
| Valleyfield | Queen's Hotel |
| do | " Madore |
| do | " Vachon |
| do | " Windsor |
| Warwick | " Mignier |
| Waterloo | " Bauine |
| Wendover Ont | Hotel Rouleau |

## The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF, - - - - $38,000,000

Montant placé au Canada, $600,000

DIRECTEURS AU CANADA:

HON. HENRY STARNES, President.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.
W. J. BUCHANAN, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

G. F. C. SMITH, Agent Général.
CYRILLE LAUMIN, Sous agent pour la cité.

Bureau principal et succursale au Canada:

16—PLACE-D'ARMES—16

Coin de la rue Saint-Jacques,

MONTREAL

COMPAGNIE D'ASSURANCE

## North British & Mercantile

FEU et VIE

| | |
|---|---|
| Capital et Fonds accumulés | $ 46,000,000 |
| Revenu annuel | 10,300,000 |
| Fonds investis en Canada | 2,000,00 |

Directeur-Gérant:—THOMAS DAVIDSON, Ecr

DIRECTEURS ORDINAIRES:

HON. THS. RYAN: GILBERT SCOTT.
W. W. OGILVIE, A. MACNIVER.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA:

78, Rue St. François-Xavier, Montréal

GUSTAVE FAUTEUX,
A. O. DOSTALER,
Agents spéciaux.

125—jne Département Français.

## Hotel des Sources Saint-Léon

ST-LEON, P. Q.

Ce splendide hôtel, l'une des plus belles et des plus accidentées stations d'été du Canada, sera ouvert aux touristes le 1er Juin. Les propriétaires ont retenu les services de l'un des principaux cuisiniers français de Montréal qui dirigera la cuisine. Pour ceux qui souffrent du rhumatisme, de la goutte, de l'indigestion, etc., etc., les Sources de la Saline, qui appartiennent à cet hôtel, offrent une guérison certaine. Chaloupes, tables de billards, croquet, etc., etc., etc.

Des voitures attendront les touristes à l'arrivée de chaque train à Louiseville.

The St-Leon Mineral Water Co.,
Propriétaires.

Seule propriétaire de la célèbre Eau Minérale de Saint-Léon. Une excursion spéciale tous les samedis sur le C. P. R. 7-5—o

## LIGNE DOMINION DE STEAMSHIPS

SERVICE DE LIVERPOOL

| De Montréal. | | 1e Québec |
|---|---|---|
| SARNIA | Jeudi, 24 Oct | |
| OREGON | Mer. 30 Oct | Jeudi, 31 Oct. |
| TORONTO | Jeudi, 7 Nov | |
| *VANCOUVER | Mercr. 20 Nov | Jeudi, 21 Nov |

Service de Bristol pour Avonmouth Dock.

| Steamer | De Montréal |
|---|---|
| Texas | vers le 2 Oct. |
| Dominion | vers le 7 Nov |
| Ontario | Jeudi 14 Nov. |

Les paquebots partent à l'aurore des jours indiqués. Les passagers peuvent embarquer le soir précédent.

Prix de passage de Montréal ou Québec à Liverpool, $50 à $ 0, suivant le steamer et la location des cabines, tous memes privileges au salon.

Seconde cabine, $ pour Liverpool ou Glasgow, Entrepont, $20 pour Liverpool, Londonderry, Londres, Queenstown, Glasgow ou Belfast.

*Ces steamers sont pourvus d'un salon, d'une salle de musique, d'un fumoir et de salles de bain. Le roulis est très peu sensible et ces navires ne transportent ni bétail, ni mo tons.

Billets intermédiaire et d'entrepont payables d'avance, et aux plus bas prix.

Pour fret ou passage s'adresser à Liverpool, à Flinn, Main et Montgomery, 24 James Street, à Québec, à W. M. Macpherson.

W. D. O'BRIEN, 13 rue St-Jacques,
D. BATES, Bureau de passages,
G. W. YOUNG, 204 rue St Jacques
DAVID TORRANCE et Cie,
No 5 rue Hospital, Montréal.

## La Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario

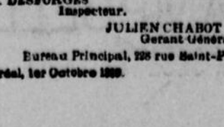

## Arrangements d'Automne 1889

Les vapeurs de cette compagnie voyageront entre MONTREAL et QUEBEC feront le service comme suit :

Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Lundis, Mercredis et Vendredis :

Le steamer MONTREAL, capt. L. H. Roy, les Mardis, Jeudis et Samedis, part de Montreal à six heures p. m., et de Québec, le lendemain, à cinq heures p. m.

QUEBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur " UNION " jusqu'au 15 novembre, partira deux fois par semaine, du quai Saint-André, les mardis et vendredis à 7.30 hrs. a. m. pour Baie St Paul, Tadoussac, Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup, Tarascon, Rimouski, Ile de Ha Ha et Chicoutimi. La Union arrête à l'anse Saint-Jean les Mercredi et Samedis.

Le steamer BOHEMIAN, capitaine Baker, part pour Cornwall et les ports intermediaires les Mardis et Vendredis, à midi.

Le steamer TROIS-RIVIERES, capitaine Napoléon Collette, part pour Trois-Rivieres les Mardis et Vendredis, à 1.30 heures p. m.

Le steamer CHAMBLY, capitaine Jean Chandelaine, part pour Chambly les Mardis et Vendredis, à 1 heure p. m.

Le steamer BERTHIER, capt. Leforce, commencera Lundi, le 7 octobre, partira tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) à 7.30 pour Boucherville, Varennes, Verchères et Beauce Ile ; pour Saint-Paul l'Ermite, Lundi, Mardi, Mercredi et Samedi ; pour Lechenaie, Jeudi et Vendredi ; et pour Contrecœur, Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi.

TRAVERSE DE LAPRAIRIE

Le vapeur LAPRAIRIE, capitaine Bourassa part aux heures suivantes, autant que possible

| DE LAPRAIRIE | DE MONTREAL |
|---|---|
| Du 30 Septembre au 20 Octobre, les dimanches et jours de fête exceptés, | |
| 6.30 a.m. | 12.30 p.m. |
| 9.00 a.m. | 11.00 a.m. |
| Du 21 Octobre jusqu'à la clôture de la nav